

# **CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS**

**SÉANCE DU MARDI 10 JUIN 2014**

**COMPTE RENDU DES DEBATS**

## ORDRE DU JOUR

Numéros	Titres	Rapporteurs	Pages
<b>01</b>	Désignation de deux secrétaires de séance et adoption des procès verbaux du Conseil Municipal du 5 et 15 avril 2014.	M. le Maire	6

### FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>2014-080</b>	Désignation de représentants du conseil municipal auprès de divers organismes. Nomination de personnes qualifiées. Modifications diverses.	M. le Maire	7
<b>2014-081</b>	Commission communale des impôts directs. Liste des contribuables proposée au directeur départemental des finances publiques.	M. le Maire	12
<b>2014-082</b>	Formation des membres du conseil municipal.	M. le Maire	14
<b>2014-083</b>	Décisions municipales prises par le maire par délégation du conseil municipal.	M. le Maire	14

### FINANCES

<b>2014-084</b>	Compte de gestion 2013. Budget général.	M. Suet	15
<b>2014-085</b>	Compte administratif 2013. Budget général.	M. Suet	16
<b>2014-086</b>	Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2013. Budget général.	M. Suet	17
<b>2014-087</b>	Décision modificative N°3.	M. Suet	24
<b>2014-088</b>	Prestation de conseil du comptable public. Non versement d'une indemnité de conseil.	M. Suet	24
<b>2014-089</b>	Dégradation d'un bien immobilier promis à la vente situé 2, rue Achille Vincent. Indemnisation.	M. Suet	24
<b>2014-090</b>	Découverte d'une bombe de la seconde guerre mondiale, rue des Docks. Activation du PCS. Plan communal de sauvegarde. Conséquences financières.	M. Suet	25
<b>2014-091</b>	Tarifs appliqués par le Musée de la faïence et le SMAP Service municipal de l'animation du patrimoine. Créations et modifications.	Mme Lorans M. Suet	25

### GRAND EQUIPEMENT

<b>2014-092</b>	Déclaration sans suite de la procédure de délégation de service public par voie concessive pour la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'un centre aquatique sur le site de la Jonction à Nevers.	M. le Maire	27
-----------------	---	-------------	----

### RESSOURCES HUMAINES

<b>2014-093</b>	Actualisation du tableau des effectifs. Création et suppression d'emplois.	M. le Maire	41
<b>2014-094</b>	Mise à disposition d'un emploi de la ville de Nevers auprès de la communauté d'agglomération de Nevers. Prolongation.	M. le Maire	45
<b>2014-095</b>	Amicale du personnel de la ville de Nevers et du CCAS. Attribution d'une subvention.	M. le Maire	46
<b>2014-096</b>	Actualisation des modalités de versement des indemnités de nuit.	M. le Maire	46
<b>2014-097</b>	Régime indemnitaire. Compléments relatifs aux filières animation, culturelle, sanitaire et sociale.	M. le Maire	46

### CULTURE

<b>2014-098</b>	Associations culturelles. Attribution de subventions.	Mme Lorans	46
<b>2014-099</b>	Animation « Trésors du Baroque ». Chapelle Sainte Marie et église Saint-Pierre. Remboursement de frais à la paroisse Nevers Centre.	Mme Lorans	48
<b>2014-100</b>	Ecole du Louvre. Organisation de deux cycles de cours. Convention de partenariat avec la Ville de Nevers.	Mme Lorans	48
<b>2014-101</b>	Conservatoire de musique et d'art dramatique. Programme d'aide à l'acquisition d'instruments de musique. Demande de subvention au Conseil Régional de Bourgogne.	Mme Lorans	48

### SPORT

<b>2014-102</b>	Associations sportives. Attribution de subventions de fonctionnement.	M. Manse	49
<b>2014-103</b>	Associations sportives. Attribution de subventions pour l'organisation de manifestations.	M. Manse	49

### ENFANCE ET EDUCATION

<b>2014-104</b>	Espace Passerelle Nougatine. Convention de partenariat. Ville de Nevers/Direction des services départementaux de l'Education Nationale, Centre communal d'action sociale de Nevers. Directeur de l'école Pierre Brossolette.	Mme Dessartine	49
<b>2014-105</b>	Ecoles privées Sainte Bernadette et Sainte Julitte. Participation de la ville aux dépenses de fonctionnement des établissements privés du 1 <sup>er</sup> degré sous contrat d'association avec l'Etat. Année scolaire 2013-2014.	Mme Dessartine	49
<b>2014-106</b>	Scolarisation d'élèves de Nevers à Saint Benin d'Azy et à Varennes-Vauzelles : participation de la ville de Nevers. Année scolaire 2013-2014.	Mme Dessartine	51

### COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERIEURES

<b>2014-107</b>	S. A. S. P U. S. O. N Rugby/ville de Nevers. Contrat de partenariat et de prestation de services.	M. Morel	51
<b>2014-108</b>	Déplacement à l'étranger. Jumelage entre Nevers et Lund, mandat spécial.	M. Morel	51

### FORCES ECONOMIQUES – ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

<b>2014-109</b>	Programme « Prêt bonifié aux vitrines rénovées ». Participation de la ville.	M. Maillard	51
<b>2014-110</b>	Association des vitrines de Nevers. Projet d'activité 2014. Attribution d'une subvention.	M. Maillard	52
<b>2014-111</b>	Association « La Minirette ». Contre garantie apportée par la ville à la garantie à première demande exigée par le fournisseur de l'association.	M. Maillard	52

### FORMATION

<b>2014-112</b>	I. N. S. E. R. R. Institut National de Sécurité Routière et de Recherche. Attribution d'une subvention.	M. le Maire	58
-----------------	---	-------------	----

### DEVELOPPEMENT URBAIN – SECURITE

<b>2014-113</b>	Aide aux usagers du réseau de chauffage urbain. Création d'un fonds de solidarité et de lutte contre la précarité énergétique.	M. Grafeuille	58
<b>2014-114</b>	Voirie 30, Bd de Lattre de Tassigny. Intégration dans le domaine public et dénomination.	M. Grafeuille	13
<b>2014-115</b>	Passerelle du Banlay. Entente intercommunale chargée de la gestion. Ville de Nevers/Coulanges-lès-Nevers/Varennes-Vauzelles, reconduction de la convention.	M. Grafeuille	14

**CADRE DE VIE - PREVENTION**

<b>2014-116</b>	Association Aflour. Fleurissement de Nevers et sa région. Attribution d'une subvention.	Mme Wozniak	63
<b>2014-117</b>	B. I. J. Bureau Information Jeunesse. Action de prévention pendant la Fête de la musique. Attribution d'une subvention.	Mme Wozniak	63

**VOEU**

	Problème d'insécurité Avenue du Stand et rue de la Bagatelle.	M. Gaillard	63
--	---	-------------	----

*La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis THURIOT, Maire de Nevers.*

M. le Maire – Mesdames messieurs les adjoints, mesdames messieurs les conseillers municipaux, mesdames, messieurs, chers collègues, je vous propose de commencer cette séance du Conseil municipal du mardi 10 juin.

Avant de commencer l'ordre du jour, j'ai seulement deux procurations. Il y a plus d'absents que cela. Est-ce que vous avez d'autres procurations à fournir ? M. Yannick Chartier a donné procuration à M. Eric Pauron et Mme Yolande Frémont à M. Daniel Devoise. Je leur demanderais donc de veiller à voter deux fois quand le cas se posera.

**2014-000 Désignation de deux secrétaires de séance**

Je vous propose de désigner deux secrétaires de séance. Ce pourrait être Mme Danielle Fanel, si elle le veut bien. Je crois que c'est la doyenne féminine, en termes d'âge, mais elle peut tout à fait l'assumer. Je propose en deuxième secrétaire de séance un membre de l'opposition, si vous le souhaitez, M. Patrice Corde.

Vous vouliez intervenir Mme Charvy ?

Mme Charvy – Merci M. le Maire. Pardonnez-moi, je suis néophyte. Je ne sais pas quand il faut demander à émettre un vœu en fin de séance du Conseil municipal. Peut-être tout de suite, peut-être un peu plus tard ?

M. le Maire – Normalement, les vœux doivent être transmis préalablement.

Mme Charvy – Ah ! Il s'agit d'un vœu sur la réforme territoriale.

M. le Maire – Je vous dirai cela tout à l'heure. Il y a déjà une demande de vœu de M. Gaillard que nous verrons en fin de séance.

Mme Charvy – Merci.

M. le Maire – Je propose de continuer l'ordre du jour avec l'adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 5 avril 2014.

Opposition : 0

Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité.**

Comme nous avons mis en place les commissions, des délibérations appellent-elles plus particulièrement débat ? Par défaut, sauf si tout appelle débat, nous pourrions éventuellement faire un vote plus global pour gagner un peu de temps.

C'est ce que je vous propose. M. Sainte Fare Garnot...

M. Sainte Fare Garnot – Nous sommes tout à faire d'accord avec la méthode. Nous souhaiterions intervenir sur les délibérations de caractère budgétaire, la 84, 85, 86 ; la 91 qui concerne les tarifs du musée de la Faïence ; la 92 qui concerne naturellement le centre aquatique ; la 93 pour les créations et suppressions d'emplois ; la 98 pour les associations culturelles ; la 105 pour la participation de la commune à la scolarisation des enfants dans les écoles privées ; la 111 sur la « Minirette » ; la 113 sur le chauffage urbain. Je me tourne vers mes collègues pour voir si je n'ai rien oublié. Je crois que nous avons tout.

M. le Maire – M. Gaillard, vous avez des remarques ?

M. Gaillard – Non, pas de débat. Il y a eu des commissions pour cela. J'ai des remarques, déjà faites en commission, concernant la 111, la « Minirette », et l'espace aquatique.

M. le Maire – Ce sont donc partiellement les mêmes. M. Grafeuille, est-ce qu'il y a des délibérations sur lesquelles vous souhaitez faire des commentaires supplémentaires ?

**2014-080**     **Désignation de représentants du conseil municipal auprès de divers organismes. Nomination de personnes qualifiées. Modifications diverses**

M. le Maire – Je vous propose déjà d'aborder ces points-là, puis nous voterons sur les autres par la suite, sachant que nous devons aborder la désignation de représentants du Conseil municipal auprès de divers organismes avec un certain nombre de modifications. Cette délibération-là doit donc être un peu approfondie.

Il y a tout d'abord l'association Nivexpo. M. Grafeuille, vous avez une proposition ?

M. Grafeuille – Nous allons proposer M. Guillaume Maillard. Est-ce que nous votons à chaque fois ?

M. le Maire – Les noms ont-ils été communiqués préalablement ?

M. Grafeuille – Non, puisque nous allons demander à l'opposition de fournir des noms.

M. le Maire – Nous allons voter à chaque fois car la composition n'est pas la même.

M. Grafeuille – Donc association Nivexpo : M. Guillaume Maillard.

M. le Maire – Opposition : 0

Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité.**

Je vous remercie.

M. Grafeuille – Pour la Commission de Dérogation des secteurs scolaires, M. le Maire, Mme Fabienne Dessartine, Mme Nadia Fettahi, Mme Corinne Mangel et M. Jacques Francillon, au titre des élus. Pour les personnes qualifiées, rien de nouveau, ce sont les mêmes. Je vais faire l'énumération. Nous aurons les noms par la suite. Au titre de l'Education Nationale, les représentants de l'Education nationale, le DASEN ou son représentant, un directeur d'école élémentaire M. Oscar Dos Reis, une directrice d'école maternelle Mme Béatrice Desmoulin. Au titre des représentants des associations de parents d'élèves, une personne qui représentera la P. E. E. P et une personne pour la F. C. P. E. Nous pouvons passer au vote, si vous voulez.

M. le Maire – Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité.**

Je vous remercie. La commission Circulation...

M. Grafeuille – Pour la commission Circulation, il y a 11 conseillers municipaux et des personnes qualifiées. Au titre des conseillers municipaux, M. le Maire, Mme Yolande Frémont, M. Guillaume Maillard, Mme Anne Wozniak, M. Daniel Devoise, Mme Nadia Fettahi, M. Hervé Barsse, M. Guillaume Cizak. Je demande au groupe « Et Nevers Avance » de bien vouloir me proposer deux noms et M. Gaillard s'il le souhaite.

M. Sainte Fare Garnot – Mme Charvy et Mme Fleury.

M. Grafeuille – Très bien, je vous remercie. Ensuite, il y a les personnes qualifiées. Je vais simplement citer les structures. Nous aurons les noms par la suite : un représentant de la Préfecture, un représentant de la Sécurité Routière, un représentant de la F. F. M. C 58 et de la D. D. S. P. 58, un représentant de

l'association « Regards Positifs », un représentant de l'association « Voir Ensemble », un représentant de l'Office de Tourisme de Nevers et sa Région, un représentant de l'association des Commerçants, un représentant de l'A. D. A. P. E. I. de la Nièvre, un représentant de l'A. P. F, un représentant de la D. M. F. 58, un représentant des Taxis de Nevers, un représentant des auto-écoles, un représentant de l'I. N. S. E. R. R., un représentant de la F. N. A. T., un représentant de l'association « Zig Zag » et l'architecte des Bâtiments de France. Nous pouvons procéder au vote sur les personnes nommées.

M. le Maire –

Opposition : 0

Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité.**

Merci.

M. Grafeuille –

Il s'agit ensuite de nommer les représentants d'associations ou les personnalités qualifiées pour siéger dans les différentes commissions.

Pour la Commission consultative des services publics locaux, ce sont les représentants d'associations locales au titre de l'article L1413-1 du Code général des Collectivités territoriales. Sont désignés comme représentants des personnes qui représentent l'Organisation générale des consommateurs, l'Union départementale Consommation, Logement, Cadre de Vie, l'Union fédérale des consommateurs Que Choisir-UFC 58, l'Association nivernaise d'aide aux consommateurs et la Confédération Nationale du Logement. Autres associations : l'Office de Tourisme de Nevers et sa Région et l'Association des Crématistes.

Opposition : 0

Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité.**

Nous pouvons passer au Conseil d'établissement de l'Ecole Nationale de Musique. Nous avons deux personnes à proposer : M. Roger Fontanel de l'Association D'Jazz et M. Ludovic Renaux, directeur du Café Charbon.

M. le Maire –

Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité.**

Merci. Je vous proposer de passer à la Commission de Dénomination des rues, s'il vous plaît.

M. Grafeuille –

Nous proposons un élu M. Jacques Francillon et des personnes qualifiées, à savoir le Président de la Société Académique du Nivernais, le Président de la Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, le Président de la Camosine, le Directeur des Archives départementales de la Nièvre, le Président de l'Office de Tourisme de Nevers et sa Région, M. Emile Martin, ancien technicien municipal chargé du suivi administratif des dénominations, Mme Lydie Dupont, ancienne responsable de la Médiathèque et M. Michaël Boudard, enseignant détaché pour le service éducatif des Archives départementales ayant écrit plusieurs articles relatifs à l'histoire locale.

Je vous propose de passer au vote.

M. le Maire –

Opposition : 0

Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité.**

Je vous remercie. M. Grafeuille...

M. Grafeuille –

Nous allons ensuite apporter quelques modifications parmi les désignations auxquelles nous avons déjà procédé afin de mieux coordonner les délégations accordées aux élus et à leurs représentations au sein de diverses commissions ou organismes.

Nous proposons de rajouter une personne, M. Michel Suet, à la Commission n°1 Forces économiques, Attractivité, Prospective et Ressources et Commission de contrôle des comptes dans le cadre de convention financière.

M. le Maire –

Opposition : 0

Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité.**

Je vous remercie.

- M. Grafeuille – Pour la SAEM sportive du circuit de Nevers Magny-Cours, pour l'assemblée générale, il est proposé de remplacer M. Guillaume Maillard par M. le Maire. Idem pour le conseil de surveillance, il est proposé de remplacer M. Guillaume Maillard par M. le Maire.
- M. le Maire – Des oppositions ? M. Gaillard, vous voulez vous exprimer ?
- M. Gaillard – Oui s'il vous plaît. Pouvons-nous connaître la raison de ce remplacement de personnes ?
- M. le Maire – M. Grafeuille vous l'a dit : pour une meilleure cohérence. Compte-tenu des projets en cours sur Magny-Cours, le maire est logique dans la gouvernance...
- M. Grafeuille – Il y a des projets importants. Il paraît nécessaire que ce soit le maire en personne qui représente la ville de Nevers.
- M. Gaillard – Merci.
- M. le Maire – Je vous propose de voter pour ces deux remplacements, à la fois à l'Assemblée générale et au conseil de surveillance.
- Opposition : 0
- Abstention : 0
- Adopté à l'unanimité.**
- Je vous remercie.
- M. Grafeuille, pour le GIP...
- M. Grafeuille – Là, il n'y a pas de changement. Par contre, pour le BIJ Bureau Information Jeunesse, nous proposons de remplacer Mme Christine Villette par Mme Amandine Boujlilat.
- M. le Maire – Opposition : 0
- Abstention : 0
- Adopté à l'unanimité.**
- Je vous remercie.
- M. Grafeuille – C'est tout puisque le reste a été retiré. C'est sans objet.

2014-081      Commission communale des impôts directs. Liste des contribuables proposée au directeur départemental des finances publiques

M. le Maire –

Puisque vous en êtes d'accord, je vous propose de voter d'un bloc les délibérations sur la Commission communale des impôts directs, liste des contribuables proposée au directeur départemental des finances publiques dont vous avez eu les noms ; sur la formation des membres du Conseil municipal ; sur les décisions municipales prises par le maire par délégation du Conseil municipal ; sur la prestation de conseil du comptable public pour le non versement d'une indemnité de conseil ; sur la dégradation d'un bien immobilier promis à la vente 2, rue Achille Vincent concernant l'indemnisation ; sur l'épisode de la découverte de la bombe de la Seconde Guerre mondiale, rue des Docks avec les conséquences financières que cela induit ; sur la mise à disposition d'un emploi de la ville de Nevers auprès de la Communauté d'Agglomération de Nevers et sa prolongation ; sur l'Amicale du personnel de la Ville de Nevers et du CCAS pour l'attribution d'une subvention ; sur l'actualisation des modalités de versement des indemnités de nuit ; sur le régime indemnitaire et compléments relatifs aux filières animation, culturelle, sanitaire et sociale ; sur l'animation « Trésors du Baroque », Chapelle Sainte-Marie et église Saint-Pierre, remboursement des frais à la paroisse Nevers Centre ; sur l'école du Louvre, organisation de deux cycles de cours, la convention de partenariat avec la Ville de Nevers ; sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique, programme d'aide à l'acquisition d'instruments de musique, demande de subvention au Conseil Régional de Bourgogne ; sur les associations sportives et l'attribution de subventions de fonctionnement et pour l'organisation de manifestations ; la délibération 104 sur l'espace Passerelle Nougatine, convention de partenariat Ville de Nevers/Direction des services départementaux de l'Education Nationale, Centre communal d'action sociale de Nevers et le Directeur de l'école Pierre Brossolette ; sur la scolarisation d'élèves de Nevers à Saint-Benin d'Azy et à Varennes-Vauzelles, participation de la ville de Nevers, année scolaire 2013-2014 ; la délibération 107 concernant la SASP USON Rugby/Ville de Nevers, contrat de partenariat et de prestation de services ; sur le déplacement à l'étranger, le jumelage entre Nevers et Lund pour le mandat spécial me permettant d'avoir fait ce déplacement ; la 109 sur le « Prêt bonifié aux vitrines rénovées », participation de la ville ; sur l'association des Vitrines de Nevers, projet d'activité 2014, attribution d'une subvention ; dans le domaine de la formation, la délibération 112 pour l'Institut National de Sécurité Routière et de Recherche, attribution d'une subvention ; l'intégration dans le domaine public et dénomination pour le 30, Bd de Lattre de Tassigny ; la Passerelle du Banlay, entente intercommunale

chargée de la gestion, Ville de Nevers/Coulanges-les-Nevers/Varennnes-Vauzelles avec une reconduction de la convention ; et enfin les deux délibérations pour le cadre de vie-prévention, l'attribution d'une subvention à l'association Afleur pour le fleurissement de Nevers et sa région et l'attribution d'une subvention pour l'action de prévention de la Fête de la musique du Bureau Information Jeunesse.

M. Grafeuille...

M. Grafeuille – M. le Maire, une petite précision : il me semble que la 114 et la 115 sont à détacher puisque des gens ont été désignés. Je souhaiterais que nous en discutions à part car il y a des noms à citer. Il faut un vote.

M. le Maire – Très bien. Nous retirons de ce vote global les délibérations 114 et 115.

Pour les autres délibérations, je vous propose de passer au vote.

Opposition : 0

Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité.**

Je vous en remercie.

Vous avez une intervention M. Grafeuille ?

M. Grafeuille – Pouvons-nous justement passer à la 114 et à la 115 avant de revenir sur celles que l'opposition voudrait discuter ?

M. le Maire – Si vous insistez, je sens que vous avez envie de prendre la parole. Je vous en prie.

**2014-114 Voirie 30, Bd de Lattre de Tassigny. Intégration dans le domaine public et dénomination**

M. Grafeuille – Merci M. le Maire. La délibération 114 concerne l'intégration dans le domaine public de la Ville de ce qui est une impasse encore aujourd'hui. C'est un pur problème technique. Il s'agissait également de dénommer cette impasse. Or nous venons de nommer les membres de la Commission qui en sera chargée. Ce n'est donc pas aujourd'hui que nous dénommerons l'impasse. Ce sera reporté à un prochain Conseil municipal puisque les membres de la Commission viennent seulement d'être désignés.

**2014-115**     **Passerelle du Banlay. Entente intercommunale chargée de la gestion. Ville de Nevers/Coulanges-lès-Nevers/Varennes-Vauzelles. Reconduction de la convention**

M. Grafeuille –                    Sur la 115, la Passerelle du Banlay, c'est l'entente intercommunale chargée de la gestion. Il s'agit de reconduire la convention qui existait déjà depuis quelques années. C'est une convention tripartite entre les communes de Coulanges-lès-Nevers, Nevers et Varennes-Vauzelles. La Ville de Nevers s'occupe de la gestion. Les deux autres communes reversent à prorata, une partie des dépenses. Il fallait désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour la Ville de Nevers. Nous proposons de désigner M. Daniel Devoise, comme représentant titulaire, et M. Jean-Pierre Manse, comme représentant suppléant.

M. le Maire –                        Nous allons passer au vote pour cette délibération 115 puisque la 114 est reportée.

Opposition : 0

Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité.**

Je vous en remercie.

J'en profite pour vous signaler que la climatisation est en cours d'entretien d'où son non-fonctionnement aujourd'hui. Nous pouvons tous le déplorer mais il en est ainsi.

**2014-082**     **Formation des membres du conseil municipal**

**Adopté à l'unanimité.**

**2014-083**     **Décisions municipales prises par le maire par délégation du conseil municipal**

**Adopté à l'unanimité.**

**2014-084      Compte de gestion 2013. Budget général**

- M. le Maire – Nous allons passer à la partie finances, avec tout d’abord la délibération 84 concernant le compte de gestion 2013, Budget général. Je vais passer la parole à M. l’adjoint aux Finances pour son exposé.
- M. Suet – Merci M. le Maire. Chers collègues, nous devons approuver le compte de gestion 2013. Le compte de gestion au Budget général pour 2013 de la Trésorerie municipale de Nevers est en parfaite concordance avec le compte administratif budgétaire général de la Ville de Nevers. Je vous demande de bien vouloir lui réserver une suite favorable. Je vais expliquer, pour les non initiés, ce que cela veut dire. En fait le comptable du Trésor vérifie que la comptabilité de la Ville est bien en adéquation avec la sienne. Il est obligatoire pour nous d’approuver cela.
- M. le Maire – Vous avez une demande d’intervention M. Corde ?
- M. Corde – Oui, M. le Maire. C’était une intervention globale puisque c’est sur le compte administratif 2013. Peut-être que M. Suet peut dérouler la présentation rapide des délibérations successives concernant le compte administratif 2013. Il s’agit...
- Coupure du micro*
- M. le Maire – C’est involontaire de ma part...
- La petite difficulté est que sur le compte administratif, M. Sainte Fare Garnot ne peut pas demeurer sur le vote.
- M. Corde – Nous débattons sur la troisième, alors, sur la dernière, si vous le souhaitez. Comme cela, nous aurons respecté les formes inhérentes à notre conseil.
- M. le Maire – Non, nous ne pouvons pas procéder ainsi puisque nous devons voter chaque délibération de façon distincte. Les débats doivent être par délibération.
- M. Corde – Ecoutez, ce n’est pas grave. Si je peux faire mon intervention maintenant, cela anticipe sur les délibérations suivantes. Ce n’est pas grave. Tout le monde aura les délibérations et les chiffres. Cela ne concerne que le compte administratif 2013. J’avais quelques remarques, si vous me l’autorisez.

- M. le Maire – Vous ne voulez pas aborder cela au moment où nous allons en parler ? C'est mieux d'attendre et de procéder au vote pour cette délibération concernant le compte de gestion 2013.
- M. Corde – Soit, cela n'a aucune incidence. Ce sera au moment où nous aurons voté le report des excédents, et notamment de l'excédent en fonctionnement, et où nous aurons voté le virement à la section d'investissement, plutôt sur la dernière, avant la décision modificative, si vous me le permettez.
- M. le Maire – Pourquoi ne voulez-vous pas intervenir en temps opportun sur la délibération concernée ?
- M. Corde – C'est comme vous voulez.
- M. le Maire – C'est plus cohérent puisque nous avons plusieurs délibérations concernant les finances. Vous voulez intervenir sur la troisième, si j'ai bien compris, autant le faire au moment opportun. Nous allons voter distinctement et différemment puisque pour l'une d'entre elles, l'ancien maire en exercice ne peut pas voter.
- Sans demande d'intervention, je vous propose de passer au vote pour la délibération 084.

Opposition : 0

Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité.**

**2014-085      Compte administratif 2013. Budget général**

- M. le Maire – Nous allons procéder à l'examen de la délibération 085 sur le compte administratif 2013. Je vais donc demander à M. Sainte Fare Garnot de quitter la salle, conformément au texte.
- M. l'adjoint aux Finances, vous avez la parole.
- M. Suet – J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif de l'exercice 2013 du Budget général. Ce document retrace les opérations de dépenses et de recettes exécutées et engagées, au cours de cet exercice.
- Pour la section de fonctionnement, les recettes sont de 61 318 931,35 euros ; les dépenses 55 528 484,17 €. Cela fait un excédent brut de 5 790 447,18 €. Nous avons donc un excédent net, pour cette section de fonctionnement, de 5 790 447,18 €.

Pour la section d'investissement, les recettes sont de 15 540 165,80 € ; les dépenses de 20 735 717,80 €. Là, nous avons un déficit de 5 195 552 €.

Compte tenu du montant des restes à réaliser (en dépenses et en recettes) de 6 923 200 €, nous avons donc, en résultat net section d'investissement, un déficit de 5 195 552 €.

Nous vous demandons d'approuver cela.

M. le Maire – Je vous propose de passer au vote, s'il n'y a pas d'intervention.

Opposition : 0

Abstentions : 31

**Adopté à la majorité.**

**2014-086      Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2013.**  
**Budget général**

M. le Maire – Je vous propose de passer à la suivante, numéro 086, sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2013, budget général.

M. l'adjoint aux Finances, vous avez la parole.

Mme Fleury – *[Hors micro]* Il faut dire à M. Sainte Fare Garnot de revenir.

M. le Maire – Exactement Mme Fleury, c'était pour voir si vous suiviez ! C'est de l'humour.

M. Suet – Je l'attends.

M. le Maire – M. Diot s'ajoute à la composition du Conseil municipal. M. Suet vous avez la parole puisque nous sommes au complet.

M. Suet – Merci M. le Maire. Le résultat de la section de fonctionnement 2013 est excédentaire de 5 790 447,18 €. Aussi, il vous est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante :

- La somme de 5 195 552 € au compte 1068 « réserves de la section d'investissement » pour couvrir le besoin de financement,
- La somme de 594 895,18 € au compte 002 « report à nouveau de la section de fonctionnement ».

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer favorablement sur cette proposition.

M. le Maire –

Merci. Vous souhaitiez intervenir M. Corde, je vous en prie.

M. Corde –

Merci. Chers collègues, nous avons avec le compte administratif 2013 la photographie exacte de l'exécution budgétaire. C'est plus intéressant par rapport à un budget primitif qui, lui, fixe les grandes orientations et les grandes masses. Là, nous avons une photographie à l'instant T, au 31 décembre 2013, de ce qui a été une exécution budgétaire. Je voudrais juste faire quelques remarques sur cet exercice, indépendamment du contenu de tout budget qui appelle des commentaires en fonction des options de chacun.

Je voudrais juste faire quelques remarques sur cet exercice 2013 et sur son exécution. Tout d'abord, nous voterons les affectations proposées puisque l'affectation de 5 200 000 €, à peu près, en autofinancement pour couvrir la section d'investissement, nous permet de financer les travaux. L'excédent dégagé retourne dans la section de fonctionnement et alimente le budget de cette année 2014 pour environ 600 000 €.

Sur l'exécution du Budget 2013, cela me permet de revenir, c'est important, sur les objectifs que nous nous étions fixés. C'était de maîtriser les dépenses. A ce titre-là et en fonction des chiffres que nous avons pour le compte administratif 2013, nous avons donc, par rapport au BP 2013, un taux de réalisation en dépenses, pour les dépenses de gestion courante, de 97,6 %. Nous avons un petit peu moins dépensé que ce que nous avions budgété. Pour les recettes de gestion courante, nous avons un taux de réalisation d'un petit plus de 99 %, c'est-à-dire la prévision, à peu près.

Si nous regardons bien par rapport à la prévision, nous avons des dépenses de gestion courante limitées à un peu moins de 50 millions d'euros. Si nous comparons le CA 2013 à celui de 2012, en matière de dépenses réelles de fonctionnement, nous avons un petit moins dépensé en 2013 qu'en 2012. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent, en 2013, à 51,8 millions d'euros. Je vous fais grâce de l'arrondi. En 2012, l'année N-1, nous étions à 51,970 millions d'euros. Nous avons donc tenu l'engagement fixé, c'est-à-dire absorber l'inflation et ne pas augmenter les dépenses.

A ce titre-là, je voudrais pointer deux chapitres, le 012 et le 011, dans la mesure où ce sont les deux grandes masses financières qui pèsent sur les budgets des collectivités. Le 012 concerne la masse salariale. En règle générale, c'est cela dans toutes les

collectivités locales et communales, c'est à peu près la moitié du budget. Pour ce qui concerne Nevers, la masse salariale a donc été maîtrisée puisque l'exécution du budget 2013 correspond à peu près à ce qui avait été prévu en 2012, avec une augmentation de 350 000 euros, d'une année sur l'autre. C'est bien moins que le GVT et l'absorption des réformes, faites l'an dernier par le gouvernement.

Je me félicite également de la maîtrise des dépenses sur le chapitre 011 puisque celui-là est important. Ce sont toutes les dépenses en interne que nous faisons et sur lesquelles pèse une partie des augmentations des prix que nous ne maîtrisons pas forcément puisque nous trouvons ici le chauffage, l'électricité, les contrats d'assurance, etc... Sur le chapitre 011, il est quasiment équivalent à ce qu'il était en 2012 : 11,390 millions en 2013 contre 11,406 millions en 2012. Je me félicite que nous ayons tenu cet engagement de maîtriser les dépenses, de ne pas augmenter les dépenses, et donc d'absorber l'inflation. Cela correspond à une économie réelle.

La deuxième remarque que je voudrais faire, à partir du compte administratif 2013, un de nos engagements était de maintenir l'endettement à 45 millions d'euros. Nous avons choisi, en 2008, d'avoir une stratégie de désendettement. Nous avons désendetté la ville de 12 millions d'euros sur le mandat, deux millions d'euros par an. Nous finissons, au 31 décembre 2013, avec un endettement de 44 938 646 €, à peu près ce que nous nous étions fixés comme objectif.

Voilà, M. le Maire, les remarques que je voulais faire sur l'exécution du budget 2013.

M. le Maire -

Merci M. Corde. J'ai bien noté que vous vous félicitez beaucoup. Je ne suis pas sûr que M. Suet ait la même analyse mais je lui laisse la parole.

M. Suet –

Merci M. le Maire. M. Corde, je vous aime bien, mais à chaque fois, vous me donnez l'occasion de vous contredire. C'est la règle du jeu !

En termes de fonctionnement, vous l'avez dit tout à l'heure, votre modèle financier reposait uniquement sur la maîtrise, ou la tentative de maîtrise, des charges de fonctionnement. Je dis tentative parce que finalement, quand je regarde l'évolution des charges de fonctionnement entre 2010 et 2013 – parce que je suis remonté un petit peu plus haut – elles ont augmenté, M. Corde. Ce n'est pas un maintien, c'est une hausse, peut-être moins forte que l'inflation mais c'est une hausse.

Quand je regarde dans les charges de fonctionnement, vous l'avez dit vous-même, le gros poste, ce sont les charges de personnel. C'est à peu près 50 %. Là encore, j'ai regardé 2010, 2011, 2012, 2013. 2013 est l'année de tous les records. Elles sont de 27 783 000. J'ai arrondi sur les euros. En 2010, elles étaient de 26 824 000... et en 2012, 27 448 000 €. Elles ont donc augmenté. Nous ne pouvons pas dire que c'est une maîtrise, une diminution des charges de fonctionnement. Je vous accorde à peine la maîtrise parce que, en fait, vous ne les avez pas baissées. Je suis désolé ! C'était votre modèle financier, M. Corde. Quand vous avez un modèle financier, il faut le respecter. Cela n'a pas été votre cas. Et je pourrais vous parler des investissements.

M. le Maire –

Vous voulez répondre ? M. Suet vous répondra après alors. Allez-y.

M. Corde –

Je ne me lance pas dans une course à l'échalote. J'entends votre analyse M. Suet. Je ne suis pas d'accord. Je considère que nous avons maîtrisé les dépenses. Vous avez pris comme exemple les charges de personnel. Je rappelle, de mémoire car je ne l'ai pas préparé particulièrement, que nous avons absorbé une réforme des catégories B et C, avec une augmentation des charges en matière de cotisations. Les catégories C représentent quasiment 80 % du personnel. Cela correspond effectivement à des économies faites. Si nous n'avions pas fait ce travail là, ce n'est pas 27,6 millions d'euros qui auraient été dépensés en 2013 mais bien plus que cela. Bon an, mal an, en ce qui concerne le personnel, l'augmentation des dépenses est à plus de 2 % par an. Elle l'était d'autant plus, les deux années précédentes, puisque les réformes gouvernementales, en matière de cotisations sociales et de refonte des catégories B et C, imposaient nécessairement une augmentation des rémunérations. Je vous accorde effectivement les 300 000 euros d'une année sur l'autre que je considère comme étant une maîtrise des dépenses de fonctionnement et de personnel.

M. Suet –

Sachant M. Corde que les salaires étaient figés. Nous sommes bien d'accord ? Entre 2012 et 2013, il n'y a pas eu d'augmentation. Vous faites référence à avant 2012.

Pardon ?

M. le Maire –

Allez-y M. Suet, allez-y...

M. Suet –

Je voudrais quand même vous parler des investissements réalisés sur 2013. C'est 61 %. Le niveau restant à réaliser est de 6 923 000 €. La réalisation, depuis le début de l'année, est d'un million d'euros, à peu près. J'ai demandé aux services de regarder. Nous sommes encore en sous-investissement par

rapport aux 5 923 000 € prévus. C'est embêtant parce que nous allons cumuler 2013 et 2014. Pourquoi ? 2014, nous arrivons aux affaires à la mi-avril, dirons-nous. Nous avons pris possession de tous les comptes de la mairie, au mois de juin. Cette année, nous serons à peu près à ce niveau-là. C'est regrettable d'ailleurs ! Cela fait deux années d'investissements à rattraper en 2015. Les services techniques vont être surchargés. Nous aurons un effet d'entonnoir. Pour 2016, nous nous fixons comme cible 80 %. En-dessous, ce n'est pas normal. Ce n'est pas normal que vous soyez à 61 %, je suis désolé ! Vous étiez une municipalité installée depuis longtemps. Nous, nous arrivons. Vous, vous étiez installés. Au bout de la sixième année, c'est impensable que vous soyez à 61 %. Que va-t-il se passer ? Je vous avais dit que la Ville de Nevers était en sous-investissement par rapport aux villes moyennes de même catégorie. Vous m'aviez répondu, je m'en souviens bien, au mois d'avril, que vous aimeriez bien savoir ce que va donner 2013. Vous avez la réponse ! D'accord ? Vous pensiez donc que 2013 serait meilleur. C'est non ! Avec le retard d'investissement, nous sommes encore en-dessous.

En termes de fonctionnement, c'est assez incroyable. Je dirais cela très objectivement. Vous avez eu un manque de clairvoyance incroyable. Peut-être parce que je viens de la finance mais il était évident que l'Etat allait demander de faire des économies. C'était évident qu'il allait demander aux collectivités de participer à cet effort. Vous ne l'avez pas devancé. C'est cela que nous pouvons vous reprocher aujourd'hui ! Vous n'avez fait que limiter l'endettement. Or nous étions en sous-investissement. Cela veut dire qu'aujourd'hui nous devons rattraper le sous-investissement. Nous devons baisser les charges puisque, vous le savez bien, la participation à l'effort national des collectivités pour Nevers sera à peu près de trois millions d'euros jusqu'à 2017.

Très objectivement, vous nous avez laissés dans une position intenable. J'aurais bien voulu vous voir aux affaires, à ce moment-là. Si vous étiez toujours là, vous verriez que ce n'est pas si évident que cela ! Il faut que nous inventions un nouveau modèle financier. Nous serons obligés de baisser les charges. Il faudra y arriver. J'ai bien dit baisser et non pas maintenir. Nous serons obligés d'avoir une nouvelle organisation pour augmenter la productivité. Il y a un tas de choses à faire. Malheureusement, vous ne l'avez pas devancé. C'est bien dommage alors que c'était prévisible. C'était vraiment prévisible ! J'insiste beaucoup là-dessus.

M. le Maire –

Merci M. Suet. Nous avons bien compris que nous avons fort à faire, suite à un manque d'anticipation, mais nous tenterons de compenser.

M. Sainte Fare Garnot...

M. Sainte Fare Garnot –

Vous comprendrez aisément que nous ne soyons pas d'accord avec votre analyse. Pour faire le récit de notre action, de ses intentions et réalisations, de manière très synthétique, nous ne sommes pas d'accord mais il n'est pas interdit d'essayer de comprendre ce que les autres ont fait.

Nous avons, bien sûr, M. Suet, constaté la pression sur nos recettes. Dans le mandat précédent, c'était déjà le cas. Les dotations avaient déjà commencé à baisser. Le modèle consistait, par la maîtrise des charges, à réaliser une baisse de l'endettement. Objectivement, pour reprendre un de vos propos, c'est réussi. Du reste, vous ne critiquez pas notre gestion sur ce point. Nous sommes dans la moyenne. Nous pouvons souhaiter être premier de la classe mais c'est déjà pas mal, dans un contexte difficile, que d'avoir su désendetter la ville. Je rappelle que nous étions dans un contexte de crise de la dette qui posait de graves questions sur ce champ. La solidité des finances municipales a été garantie par notre gestion, grâce aux objectifs atteints en matière de baisse de la dette.

Deuxième chose, vous avez évoqué un vrai sujet. C'est bien d'avoir ce débat sur la question du niveau d'investissement. Avec votre autorisation, je ferais une distinction entre la réalisation et les inscriptions. Vous la faites aussi. Ce n'est pas technique, au fond, cela concerne la ville. Nous avons, grâce à la réussite de notre modèle, su progressivement augmenter notre capacité d'investissement annuelle. Elle était de 7 millions en 2008. C'est le chiffre précis. Nous sommes arrivés, par palier, à une capacité structurelle d'investissement de l'ordre de 10 millions aujourd'hui, compte-tenu de notre capacité d'autofinancement. Ce n'est pas rien, vous en conviendrez.

Nous avons un débat légitime sur le niveau d'investissement pertinent. Il est important de garder en tête qu'une partie des investissements portés par la Ville sont, dans les faits, inscrits et portés par la SEM Nièvre Aménagement. Cela nous amène à avoir une lecture du budget d'investissement de la Ville comme éclairage partiel, sur la force globale d'investissement de notre collectivité. C'est très important. Sans quoi, nous ne voyons pas quelles sont réellement les masses financières injectées dans la transformation de la ville et en circulation de flux financier dans l'économie locale.

Vous nous indiquez que le taux de réalisation pourrait être meilleur. Je vous le concède, d'autant plus que c'est un problème structurel que vous rencontrerez, malheureusement, puisque la réalité reste la même, pour vous comme pour nous. Il existe une différence entre notre capacité à dégager de l'investissement, donc une capacité financière, et une capacité à réaliser des travaux. Cela tient, d'une part, au plan de charge des services municipaux et/ou des entreprises locales. Et cela tient bien souvent, et c'est une réalité du monde territorial, au dialogue permanent avec nos co-financeurs. Quand l'un de vos co-financeurs, par hypothèse l'Etat sur un projet que porterait la ville, se fait attendre, alors qu'il est prévu dans votre projet de financement et qu'il a même donné son accord de principe, vous ne pouvez pas lancer vos travaux. Vous perdez, tout simplement, en qualité de réalisation. Si vous arrivez à résoudre cette équation, ce sera une bonne chose. Il n'est pas nécessaire de se combattre là où il s'agit d'intérêt général. Nous surveillerons cette question avec vous.

J'aimerais vous entendre, M. Suet, puisque vous commencez à dessiner un modèle sur la baisse des charges. Pardonnez-moi de traduire pour tout le monde : cela veut dire effort sur le personnel et sur les dépenses municipales, peut-être sur les subventions aux associations, nous verrons... Vous dessinez un premier acte autour des baisses de dépenses. Nous sommes conscients que la pression existe sur les recettes de la ville. Elle existait déjà. Je ne suis pas d'accord avec vous. Il y a continuité et non pas rupture. Tout a été parfaitement anticipé. Ma question est à quel niveau entendez-vous situer l'investissement municipal par an ? Cela nous permettra de voir quel modèle vous dessinez en maîtrise ou baisse des dépenses, d'un côté, et en investissement, de l'autre.

M. le Maire –

M. Suet, je vous donne une dernière fois la parole. Trois interventions par délibération me semblent un maximum. C'est prévu par le règlement intérieur.

Je voulais simplement et gentiment dire d'arrêter – nous ne sommes plus dans la campagne – de faire peur au personnel municipal. Je pense que nous avons déjà déminé cela. Baisse de charges ne veut pas dire impact sur le personnel. Je pense qu'il a déjà vu la façon dont nous les traitons, avec respect et considération. Vous vous étiez amusé à faire peur aux associations, que nous n'allions plus les financer. Nous venons de voter, tous ensemble, à l'unanimité, les subventions pour les associations sportives, sachant que nous avons fait quelques ré-arbitrages. Vous voyez, nous n'avons pas amputé pour faire ces économies sur les subventions d'associations. Nous allons bientôt parler des subventions pour les associations culturelles.

Je voulais préciser cela. Il faut rester par rapport à la délibération et ne pas s'égarer dans la boîte à Pandore.

M. Suet, vous avez la parole.

M. Suet –

Très rapidement, je vais répondre à M. Sainte Fare Garnot. Economies ne veut pas dire uniquement sur les charges de personnel, il y a d'autres pistes. Vous avez une meilleure organisation, je l'évoquais tout à l'heure, ne serait-ce que pour pallier ce défaut d'investissement. Il y a la mutualisation avec l'agglomération, entre autres. Plein de pistes existent, donc pas forcément sur le personnel. Je ne suis pas d'accord avec vous. Je ne dis pas que le nombre va augmenter. Je n'ai pas dit cela. Vous le savez mieux que moi, les agents sont protégés par leur statut.

Par rapport au niveau d'investissement, j'ai fait faire des simulations. Nous devons essayer de rester sur 10 millions d'euros, à l'année. Je vais être tout à fait honnête et ce n'est pas une critique. J'ai regardé avec la gestion de 2013. Si nous continuions comme cela, nous allions dans le mur. Il faut bien changer de modèle. Il faut bien faire des économies. Nous n'avons pas le choix. Et ce n'est pas une critique.

M. le Maire –

Je vous propose de passer au vote pour l'affectation du résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2013, Budget général.

Opposition : 0

Abstention : 1

**Adopté à l'unanimité.**

**2014-087**      **Décision modificative N°3**

**Adopté à l'unanimité.**

**2014-088**      **Prestation de conseil du comptable public. Non versement d'une indemnité de conseil**

**Adopté à l'unanimité.**

**2014-089**      **Dégradation d'un bien immobilier promis à la vente situé 2, rue Achille Vincent. Indemnisation**

**Adopté à l'unanimité.**



En conséquence, vous trouverez ci-joint les grilles tarifaires qui vous sont proposées pour être appliquées, à partir du 7 juillet 2014, pour chacun des services. Je vous demande de bien vouloir les adopter.

M. le Maire – M. Suet, vous souhaitiez ajouter quelque chose ? Mme Lorans a tout dit.

Il y a une demande d'intervention de M. Gaillard. Je vous en prie.

M. Gaillard – Je voulais juste faire remarquer qu'en commission, nous avons noté un certain nombre de tarifs proposés à la baisse par rapport à ce que nous connaissions auparavant. C'est plutôt bienvenu et c'est une bonne décision.

M. le Maire – Merci de ces encouragements.

M. Suet...

M. Suet – A titre d'information, nous sommes, à peu près, à la moitié du coût de la tarification qui est faite dans les villes de même catégorie que nous. Nous facturons grosso modo moitié moins, pardonnez-moi l'expression.

M. le Maire – Bien. Mme Lorans, vous vouliez intervenir ?

Mme Lorans – Nous avons un problème technique avec le micro. Je ne peux plus l'éteindre.

M. le Maire – D'accord. Cela ne nous empêche pas de voter.

Opposition : 0

Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité.**

Je vous en remercie.

**2014-092 *Déclaration sans suite de la procédure de délégation de service public par voie concessive pour la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'un centre aquatique sur le site de la Jonction à Nevers***

M. le Maire – La délibération suivante concerne la déclaration sans suite de la procédure de délégation de service public par voie concessive pour la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'un centre aquatique sur le site de la Jonction, à Nevers. Les Neversois connaissent bien le sujet mais, malgré tout, je rappellerai que, le 3 décembre 2012, l'équipe municipale  
Conseil municipal de Nevers – 10 Juin 2014

sortante avait décidé d'engager une procédure de délégation par voie concessive pour la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'un centre aquatique sur le site de la Jonction, aux fins de remplacer l'actuelle piscine des Bords de Loire et l'ancienne piscine de la Jonction.

Cette procédure était en cours d'achèvement puisque les négociations se sont déroulées avec les trois candidats retenus pour remettre une offre finale. Un candidat avait été pressenti par l'équipe municipale précédente, avec lequel la mise au point du contrat était très avancée. Ce projet emportait un coût prévisionnel de travaux de 17,5 M d'euros HT, auquel il convenait d'ajouter le coût de plusieurs acquisitions foncières et immobilières, ainsi que d'éventuels aménagements périphériques au projet lui-même.

Depuis plusieurs mois, j'ai demandé, au nom de l'équipe « Nevers à Venir », que ce projet, au coût très important pour une ville comme Nevers, fasse l'objet d'une large procédure consultative préalable. En premier lieu, à l'échelle de l'agglomération, afin non seulement d'emporter un dimensionnement satisfaisant des besoins à satisfaire sur le bassin de vie de son territoire, mais aussi d'envisager collectivement, le meilleur site d'implantation. Dès l'une des premières réunions du nouveau bureau communautaire de Nevers Agglomération, j'ai porté à l'attention de mes collègues partenaires, cette intention qui nous permet, aujourd'hui, d'engager des discussions sereines et constructives. En second lieu, je souhaite également avoir recours à une consultation la plus large possible des habitants de Nevers et de l'agglomération, compte tenu de l'envergure du projet.

La date butoir pour conclure la mise au point de l'ancien projet du candidat pressenti était fixée au 15 juillet 2014.

Dans ces conditions et au vu des éléments ci-dessus, j'ai décidé de mettre fin à l'actuelle procédure. Afin de respecter le parallélisme des formes et sans qu'il n'y ait aucune obligation juridique, je tiens à faire approuver cette décision par notre présente assemblée.

En conséquence, je demande au Conseil municipal de bien vouloir acter l'arrêt de la procédure du projet du centre aquatique de la Jonction. Les trois candidats seront informés, dans les meilleurs délais, de cette décision et seront invités à produire leurs justificatifs de dépenses pour être indemnisés, dans les conditions prévues par le règlement de consultation, à savoir 80 000 € HT chacun.

Il est à noter que si le projet précédent avait été mené à son terme, l'indemnisation des deux candidats non retenus aurait été d'un montant de 160 000 € HT.

Je souhaite que le nouveau projet de centre aquatique, qui est certes nécessaire...

*[Coupure micro, problème technique]*

... j'avais presque terminé. Je souhaite donc que ce nouveau projet, qui est nécessaire compte tenu de la vétusté des autres équipements y compris ceux de l'agglomération et au-delà, s'inscrive dans une dynamique de territoire et d'intérêt général, à la hauteur des attentes et des besoins de nos concitoyens.

Les crédits nécessaires pour l'indemnisation des trois candidats sont bien évidemment prévus.

M. Diot, vous aviez une intervention. Je vous en prie.

M. Diot –

C'est sans doute une intervention parmi d'autres, M. le Maire. Lors du Conseil municipal du 3 décembre 2012, les élus communistes avaient fait part de plusieurs réserves sur le projet de centre aquatique à la Jonction, concernant notamment la complémentarité de ce nouvel équipement avec les équipements de Varennes-Vauzelles, de Pougues ou d'Imphy, et concernant l'évolution des capacités financières des collectivités locales et de notre ville, en particulier, qui voit ses moyens diminuer par la mise en œuvre des plans d'austérité budgétaire, imposés par le gouvernement.

Nous avons proposé une piste pour un projet de moindre envergure, celle de la requalification de la piscine actuelle des Bords de Loire, permettant de répondre aux besoins du service public local et d'éviter la disparition d'un équipement, situé dans un quartier d'habitat social. Nous savons que ces équipements sont particulièrement structurants pour une ville comme la nôtre. Cette proposition n'avait pas été retenue.

Le projet de la Jonction a progressivement évolué. Nous l'avons soutenu à partir du moment où l'enveloppe financière avait été revue à la baisse, un accord avait été passé en vue d'un financement d'agglomération et un équilibre financier avait pu être trouvé. M. le Maire, les élections municipales sont passées par là. Vous avez proposé la suspension du projet de la Jonction. Il est donc cohérent que cette délibération nous soit proposée, ce soir. Les questions soulevées à l'époque restent totalement d'actualité, tant sur la complémentarité nécessaire avec les autres équipements, notamment ceux de l'agglomération, que

sur les moyens financiers dont nous disposons et qui ne se sont malheureusement pas améliorés depuis.

Nous souhaitons donc que soit étudiée, parmi d'autres projets possibles évidemment, la requalification de la piscine actuelle des Bords de Loire afin d'avoir un équipement qui réponde, d'abord, aux missions de service public. Je pense aux activités associatives et à l'apprentissage de la natation pour les enfants de nos écoles, et des écoles de l'agglomération si c'est un projet d'agglomération. Il doit également pouvoir apporter une certaine modernité ou attractivité supplémentaire grâce aux activités annexes de loisirs ou de bien-être.

Vous annoncez, M. le Maire, une consultation la plus large possible des habitants de Nevers. Très bien, mais s'il s'agit d'un équipement d'agglomération, ne faut-il pas que cette consultation dépasse le territoire de la Ville de Nevers et se fasse à l'échelle de l'agglomération ? Sous quelle forme pensez-vous organiser cette consultation ?

Par ailleurs, vous évoquez, dans la presse d'aujourd'hui, la possibilité d'avoir un bassin de 50 mètres, avec huit lignes d'eau. Il est vrai qu'à l'échelle de la région, il n'existe qu'un équipement de ce type. Il faut le chercher à Dijon. C'est donc un réel besoin, notamment pour les compétitions. Nous attirons simplement l'attention sur le surcoût important d'un tel équipement, par ailleurs trop faiblement subventionné par le Fonds national pour le développement du sport. Nous insistons également sur le fait que, davantage encore que le coût d'investissement pour un équipement nautique, c'est le coût de fonctionnement qu'il nous faut avoir en tête pour ne pas plomber nos budgets, pour les 20 ou 30 années à venir.

Enfin, un dernier mot sur l'urgence de la situation parce que la piscine des Bords de Loire est actuellement réellement en fin de vie. Cela fait maintenant trois mandats, je crois, que nous évoquons la question et que nous passons finalement d'un projet à l'autre. Nous perdons beaucoup de temps. La décision prise ce soir nous fait repartir de zéro. Encore faut-il que ce soit la bonne et que nous avançons vers un projet qui puisse se réaliser dans le mandat qui vient. La presse locale titre aujourd'hui « On efface tout et on recommence ». N'effaçons quand même pas tout ! Les études réalisées pour le projet de la Jonction sont des études sérieuses. Elles ont permis d'approfondir la réflexion et de balayer à peu près l'ensemble des problématiques que pose un tel équipement. Il existe donc, dans ces études, des acquis précieux pour la réflexion qui s'ouvre.

M. le Maire –

Je vous remercie de ces observations, M. Diot, et de rappeler que cela fait trois mandatures, effectivement, que nous sommes sur ce projet. Il me semble que c'était plutôt vous qui étiez à nos places... Nous prenons le train, non pas en marche, mais à l'arrêt puisque nous allons refaire démarrer quelque chose de plus rapide, j'espère, et qui peut s'apparenter à un TGV, que peut-être nous verrons un jour...

En ce qui concerne plus spécifiquement ce projet, je ne souhaite pas que nous en débattions là puisque ce n'est plus l'enceinte. C'est simplement le vote de l'arrêt. Mais je veux bien répondre à vos questions. Je suis tout à fait conscient qu'il y a besoin d'un équipement nouveau. C'est la difficulté. En 2009, l'ouverture d'un espace aquatique à l'espace Colbert était annoncée. C'était acquis. Nous sommes cinq ans plus tard et rien n'a été fait. Une fois de plus, nous ne pouvons que déplorer, avec l'ensemble des Neversois et ce n'est sans doute pas étranger au vote des dernières municipales, cette absence d'anticipation, sur un projet qui est nécessaire. Vous l'avez rappelé pour les écoles. Il peut l'être également pour les associations sportives avec lesquelles nous sommes en lien.

Vous parlez du bassin de 50 mètres. Pour l'instant, ce ne sont que des pistes. Je vous rappelle que nous ne sommes plus les seuls à avoir la main puisque Nevers Agglomération a décidé de prendre un nouveau projet en main. Je donne l'exemple d'une piscine récente à Bourges. Elle a été rénovée avec un bassin de 50 mètres pour 9 millions d'euros. Il n'y a pas que le bassin de 50 mètres. Je reçois de plus en plus d'exemples de projets, beaucoup plus adaptés et beaucoup moins onéreux. Les débats et les remarques de M. Suet peuvent vous donner une piste sur notre ambition et notre raison. Nous allons, nous, assumer notre capacité d'investissement en faisant avancer ce projet.

Vous l'avez souligné, le seul bassin de 50 mètres accessible est à Dijon. Convenons-en, c'est relativement éloigné. Un bassin de 50 mètres a deux vertus. La première, c'est de recevoir un certain nombre de classes. Vous pouvez séparer et accueillir beaucoup de classes en même temps. Ce n'est pas forcément le cas avec un autre type de bassin. La seconde, vous l'avez noté certainement, cela permet de recevoir des compétitions sportives nationales. Un bassin de 50 mètres avec huit lignes d'eau permet de drainer de la population, de recevoir des compétitions. C'est donc vecteur d'économie, ce à quoi nous sommes particulièrement attentifs, et d'emplois. Nous verrons si cela est réalisable. A minima, ce sera un bassin de 25 mètres avec huit lignes d'eau. Ce n'était pas prévu dans le projet antérieur : absence de compétitions sportives totale. A minima, nous aurons cette veille de pouvoir recevoir les associations sportives

qui sont nombreuses en termes de natation et qui ont des besoins. C'est donc répondre à la fois à une demande sportive, éducative et ludique. Nous nous y attacherons. Le précédent projet ne le comprenait pas.

Je suis d'autant plus à l'aise pour vous proposer cette délibération qu'aucun des maires qui ont réfléchi – et encore une fois le projet n'aurait pas pu être pris tel quel par l'agglomération comme vous le savez – n'a été fasciné par cet ancien projet. Nous repartons. Je vous rassure M. Diot, quand il y a de l'existant qui est bien, je ne l'ignore pas. Nous gagnons du temps et de l'argent. Nous allons éviter les multiples études coûteuses. Vous l'avez noté, même si ce n'était pas écrit. Si vous avez été attentif, je l'ai rajouté quand je vous ai lu la délibération in extenso : il y aura une consultation au niveau de l'agglomération. C'est la moindre des choses à partir du moment où c'est un projet d'agglomération. Cela me semble logique.

Voilà comment nous allons procéder. Ce projet va commencer à redémarrer, à partir du moment où nous aurons procédé au vote, ce soir.

M. Sainte Fare Garnot...

M. Sainte Fare Garnot –

Avant d'intervenir M. le Maire, vous avez commencé à éclairer un peu vos intentions. Il me semble que pour que le Conseil puisse se prononcer, ce soir, sur votre proposition d'arrêt du projet précédent, nous aurions besoin, pour la bonne tenue des débats et la bonne compréhension de votre proposition, de quelques informations complémentaires sur le programme que vous avez dessiné succinctement, un bassin de 50 mètres et huit lignes d'eau possiblement. C'est plus important que ce que nous faisons et je le confirme. Nous avons eu l'occasion de lire dans la presse vos intentions, en matière de site d'implantation. Je crois me souvenir que la caserne Pittié a été évoquée. Je voulais savoir si vous aviez des précisions à donner à notre Conseil, ce soir, sur ce point puisqu'à l'évidence cela participe du choix que nous allons faire en votant, dans un instant.

M. le Maire –

Je vous en donnerai de façon très parcimonieuse, dans la mesure où je ne suis pas le seul maître du projet. Encore une fois, je souhaite pleinement associer les autres communes de Nevers Agglomération. J'ai donné des pistes. Rien n'est acté, rien n'est acquis. Nous démarrons un projet. Vous le comprenez bien, car vous l'avez fait de votre côté, et vous devez savoir que tout n'est pas décidé, dès le départ. En tout cas, ce n'est pas comme cela que nous procédons de notre côté.

Le bassin de 50 mètres est une idée qui pourrait être un vecteur d'attractivité pour notre territoire. Je rappelle qu'un projet porté par une agglomération n'a pas la même dimension qu'un projet porté par une seule ville, ne serait-ce la ville moteur, avec un financement partiel d'une agglomération. L'optique est différente. Nous allons travailler ensemble. J'ai donné quelques pistes. J'ai invité également les autres vice-présidents, qui sont également les maires des autres communes de Nevers Agglomération, à se positionner. Il y a le site de la Caserne Pittié abandonnée depuis 15 ans à qui nous voudrions redonner vie. Cela pourrait éventuellement être un lieu ou celui de la piscine des Bords de Loire. Son emprise est suffisante également.

Il est très clair que la piscine des Bords de Loire peut être un des sites. Elle a été un peu renforcée, l'été dernier, si j'ai bien compris. Elle peut tenir le temps que nous avançons sur ce projet. J'ose l'espérer même si elle a dû être fermée quelques semaines. Je vous l'indique, si la piscine des Bords de Loire quitte le quartier, nous ne laisserons pas une friche, nous ne laisserons pas rien. Nous la remplacerons par un autre équipement. Encore une fois, c'est aussi un site qui pourrait recevoir ce nouvel équipement. Je ne m'avancerai pas davantage, dans la mesure où je ne veux pas, ce soir, jouer les présidents d'agglomération. Je suis là en tant que maire de Nevers. Ce projet appartient désormais au débat communautaire.

Mme Charvy... Ce sera la dernière intervention à ce sujet, avant M. Gaillard bien sûr.

Mme Charvy –

Bonsoir à toutes et à tous. Nous sommes au début de cette mandature de six ans et nous avons encore besoin de nous connaître les uns, les autres. Je rappelle que je représente l'Association Ouverte et Citoyenne qui promeut à Nevers la citoyenneté active et la responsabilité écologique, ainsi qu'Europe Ecologie-Les Verts.

Je vous rappelle également qu'AOC avait été la première à mener le combat contre la fermeture de la piscine de la Jonction. Elle ne pouvait donc, à ce titre, que se réjouir qu'un nouveau projet puisse voir le jour. Nous avons alors obtenu l'adhésion de très nombreux Neversois attachés viscéralement à ce lieu. AOC et EELV ont toujours défendu le caractère populaire d'une nouvelle piscine qui devait être un exemple de mixité. Aussi, dans l'accord que nous avons signé avec le Parti socialiste, nous, AOC et EELV, avons appelé de nos vœux une piscine simple, populaire et écologique, comme lieu privilégié contre le délitement du tissu social. La piscine de la Jonction, je vous le

rappelle, remplissait cette fonction avec un lien fort, rattachant la ville à son fleuve.

Aussi, ce soir, une question s'impose aux esprits. Quel projet portez-vous désormais au-delà de ce que j'ai lu lire, aujourd'hui, dans le *Journal du Centre* ? Je pense en particulier du point de vue des critères ci-dessus énoncés sachant, vous le savez, que nous avons, nous en tant qu'Association Ouverte et Citoyenne, consulté les Neversois à ce sujet. Ils ont pu définir leurs envies et leurs besoins. En corollaire, je vous poserais la question suivante : que comptez-vous faire du site actuel de la piscine de la Jonction ?

M. le Maire –

Mme Charvy, j'ai bien relevé, vous intervenez aussi au nom de « Et Nevers Avance », ce soir, je le rappelle. Vous faites bien de souligner l'ancien site de la Jonction qui est une friche de plus, laissée à l'abandon par l'ancienne équipe municipale. C'est un souci pour nous parce que c'est fort déprimant. Les Neversois qui sont habitués partagent, je pense, ce sentiment de la voir ainsi. Nous sommes déjà sur une réflexion de réappropriation. Une chose est sûre, nous n'allons pas la laisser ainsi très longtemps. Nous sommes en discussion, peut-être, avec le Conseil général qui dispose de locaux à côté, pour une réappropriation en lien avec le port de la Jonction, qui va évoluer également. Nous nous y intéressons, je vous rassure !

Le lien avec la Loire, vous le savez, est un intérêt fort pour « Nevers à Venir ». Je passais hier, peut-être vous aussi par les chaleurs qui se font jour, au bord de la Loire. Je me suis rendu compte que les résidents se baignaient, sans attendre la mise en place d'un bassin en eaux vives. C'est un projet que nous portons. J'ai demandé aux services de l'Etat et à Mme la Préfète de travailler sur ce bassin en eaux vives, qui pourrait, pourquoi pas, être une piscine naturelle d'été, en lien avec le nouvel équipement. Cela nous permettrait sans doute de faire des économies. C'est également une piste que nous avons.

Vous voyez que nous serions pleinement associés à la Loire puisque nous serions dans la Loire. Je ne m'engage pas davantage. Vous le savez, c'est aussi un fleuve de la compétence de l'Etat. Je travaille donc en lien avec les services préfectoraux à ce sujet.

Normalement, M. Sainte Fare Garnot, ce sont trois observations par sujet. Je pense que nous avons à peu près fait le tour.

M. Gaillard souhaite intervenir.

M. Gaillard –

Merci. Nous avons déjà travaillé en commission sur ce sujet. J'avais émis quelques remarques. J'aurais aimé connaître qui

avait négocié le montant des indemnités pour ces trois candidats. A l'époque, on nous parlait de 160 000 euros pour ceux qui n'étaient pas retenus et, aujourd'hui, 80 000 euros. Est-ce que l'ancienne majorité avait négocié ces montants ?

M. le Maire –

Tout à fait. C'est dans les conventions signées par l'équipe antérieure, sachant que c'est 80 000 euros par candidat écarté. Sur trois, il y en avait forcément deux, d'où ce chiffre de 160 000 euros hors taxes. En arrêtant, nous ajoutons 80 000 euros HT.

M. Gaillard –

D'accord. J'espère que vous n'effacerez pas tout et que vous tiendrez compte de certaines de leurs préconisations si le site choisi est celui de la Jonction.

Par contre, je relève qu'il avait été reproché à l'ancienne majorité de communiquer un peu trop ou un peu trop tôt sur ce projet de centre aquatique. Je souhaiterais, aujourd'hui, que les mêmes erreurs ne soient pas commises. Une consultation va être lancée. Que les élus soient impliqués, les habitants, les résidents est une bonne chose. J'aimerais, peut-être, un peu plus de réserves sur la communication concernant cet espace aquatique parce qu'il ne faudrait pas refaire les mêmes erreurs du passé.

Pour ma part, maintenant que j'ai cette information, je souhaiterais dire que je suis évidemment pour l'arrêt de ce projet que je trouvais démesuré. Je voudrais rappeler que je serai vigilant et attentif quant à ce nouveau projet auquel j'aimerais être associé, en tant qu'élu de Nevers. Merci.

M. le Maire –

Je rappelle qu'il s'agit d'un projet communautaire. Ce seront donc les élus de Nevers représentants à la Communauté d'Agglomération.

Quant à la communication, nous en sommes libres au niveau de notre équipe municipale. Nous n'ambitionnons pas de faire les erreurs des autres, voire si possible ne pas en faire du tout. Vous l'ignorez peut-être mais nous rencontrons régulièrement les médias et la presse, notamment à chaque Conseil municipal pour qu'elle prépare également son intervention. Elle a connaissance des délibérations qui sont évoquées en Conseil municipal. Rien de moins que de répondre à des pistes et, encore une fois, l'idée n'est pas de dire à la population débrouillez-vous et faites un projet ! Il faut bien, en amont, que nous ayons quelques réflexions et leur proposer. Si elles sont écartées, d'en avoir d'autres. C'est cela l'idée. La communication, nous essaierons de l'utiliser, je pense que c'est ce que nous faisons, à bon escient.

Je déroge exceptionnellement, M. Sainte Fare Garnot, parce que je sais que c'est un sujet qui vous tient à cœur. Je vous demande ensuite, par respect du règlement intérieur, de vous tenir à trois communications par sujet et par groupe, s'il vous plaît.

M. Sainte Fare Garnot – Pardonnez-moi M. le Maire, il y a un problème démocratique.

M. le Maire – Si je vous redonne la parole, ce n'est pas pour ne pas pouvoir m'exprimer. Vous savez que nous avons six mois pour faire le règlement intérieur. Nous sommes dans le délai et ce sera évoqué, lors du prochain Conseil municipal, qui se tiendra le 7 juillet, à 18h30. Je voulais l'annoncer à la fin mais comme cela tout le monde sera au courant. En l'état, c'est l'ancien règlement intérieur, que vous avez fait et adopté. Il est prévu dedans, donc ne me faites pas regretter d'y déroger, trois observations par sujet. Pour l'instant, vous êtes « Et Nevers Avance ». Je vous connais en tant que « Et Nevers Avance ».

M. Sainte Fare Garnot – Deux choses, d'abord mon intervention, tout à l'heure, était une simple question. J'ai pris soin de préciser qu'elle annonçait mon intervention réelle. Je ne vois pas en quoi vous auriez à souffrir de nos interventions. Je crois qu'elles sont courtoises. Je suis un peu surpris de l'intention de nous empêcher de nous exprimer.

Sur le fond, je pense qu'il y a un vrai sujet et que nous devons pouvoir nous mettre d'accord. Nous avons attendu, depuis l'élection, que vous veuillez bien nous préciser sur quel pied nous devons avancer en matière de règlement intérieur. Nous avons eu des réponses non-officielles, non écrites mais qui sont acceptables. Vous vous appuyez sur le règlement précédent. La question qui est posée pour nous est de savoir si, en attendant le nouveau règlement, nous nous constituons en plusieurs groupes. Ce serait alors notre intention et notre droit le plus absolu pour disposer d'une équation politique suffisante. Cette demande a été formulée, du reste, à plusieurs reprises déjà. Les délais étant proches, si nous n'avons pas besoin de passer par cette étape, cela suppose, entre nous, un peu de courtoisie et d'esprit de débat. Il n'y a pas chez nous de volonté quelconque de polémique. Nous avons de votre part, essayez de l'entendre, un manque d'informations et de repères pour construire notre travail en conseil. S'il est possible, dans les jours qui viennent, que vos services nous fassent un retour, nous nous organiserons. Je suis sûr que, étant adultes autant que je sache les uns et les autres, nous avancerons très bien.

Avec la dérogation à une règle injuste que vous voulez bien nous accorder, je vous donnerais mon sentiment sur le projet. Je comprends très bien que vous soyez amené à nous proposer la décision d'arrêter le projet puisque c'était l'un de vos chevaux de bataille, dans cette campagne municipale. Pour autant, et au-delà de tout esprit polémique, nous considérons que votre ligne sur ce dossier, votre proposition, est une erreur profonde qui privera la ville d'un outil de rayonnement. Cet outil, qui était notre projet et que vous auriez pu prendre à votre compte en l'améliorant peut-être, permettait de renforcer le lien de Nevers avec la Loire. Vous vous privez de cet outil. En faisant ainsi, vous privez Nevers d'un authentique outil de retournement vers le fleuve. Encore une fois, Nevers tourne le dos à la Loire et à son potentiel de développement. Ce sont des erreurs trop nombreuses commises, depuis plus d'un siècle de développement, par des municipalités successives et de couleurs politiques différentes.

Nous avons là, en plus de ce que nous avons engagé sur le fleuve (l'aménagement des bords de Loire, les festivités estivales sur le fleuve, un Air de Loire), l'occasion d'une grande signature urbaine qui aurait lancé la reconquête du fleuve. Vous décidez de l'abandonner. Cela relève d'un contresens profond sur le développement de notre cité et témoigne d'une vision urbaine que, à l'évidence, nous ne partageons pas et qui manque, vraiment sur le fond, la compréhension de l'utilité de cet équipement en lien avec le fleuve.

Le deuxième point de regard sur votre proposition, c'est qu'elle est synonyme d'interrogations très vives sur le plan financier. Pour le moment, vous proposez des perspectives encore floues et incertaines. L'expérience, qui est la nôtre, nous fait voir à travers ces intentions des risques de dérapage financier. J'aimerais d'abord rappeler que notre projet était très bien financé puisque l'agglomération avait décidé d'y participer, de manière très conséquente, après un travail de concertation d'un an et demi que vous avez, à mon sens, parfois rapidement eut tendance à tenir pour rien alors que cette concertation a eu lieu avec les élus de l'agglomération. Nous avons adopté un projet d'agglomération à l'unanimité qui prévoyait de soutenir ce projet. Nous avons donc un projet très bien financé. Il ne coûtait pas un centime de plus que la piscine des Bords de Loire puisqu'elle est très énergivore. Le nouveau projet que nous portions ne l'aurait pas été, produisant des économies de fonctionnement que nous aurions pu mettre au bénéfice du financement de ce nouveau projet.

Vous avez, par ailleurs, vous l'avez dit à travers cette décision, un effet immédiat qui est un gaspillage de 240 000 euros d'argent public jeté par les fenêtres. Bien sûr, ils sont dus dans le cadre du montage de ce projet mais puisque vous l'abandonnez, ces dépenses seront renouvelées, à l'occasion d'un nouveau projet. Ce sont bien 240 000 € jetés par les fenêtres. Dans la période que nous connaissons, pouvons-nous nous le permettre ?

Quant à l'avenir, à partir des éléments encore incertains que vous portez à notre connaissance, voilà plusieurs questions que nous souhaitons partager avec le Conseil et les Neversois. Comment réellement croire un instant qu'un projet puisse être moins cher alors que reculé dans le temps, il connaîtra l'inflation très forte des prix sur le BTP, ce qui fait mécaniquement progresser son coût ? Et quand bien même, vous reculerez sur les ambitions, en matière d'équipement, le coût progresserait, sauf à radicalement renoncer à des éléments qui font partie de l'ensemble des projets de piscine aujourd'hui en France et sans lesquels une piscine n'est pas remplie. Je pense notamment au bien-être ou à un bassin découvert.

Pour faire moins cher, il faudra faire une piscine minuscule ou timbre-poste. Pour notre part, nous croyons donc que vous pouvez faire au même prix. C'est tout à fait possible. Il est possible que vous déplaçiez la virgule, je ne le conteste pas un instant, mais fondamentalement moins cher, nous n'y croyons pas. Nous pensons même que le risque est tout à fait réel : le projet que vous porterez deviendra en réalité plus cher que celui que nous portions. Le passage de 25 mètres à 50 mètres sera extrêmement onéreux. Ce n'est pas complètement un hasard si la seule piscine de 50 mètres, aujourd'hui en Bourgogne, est à Dijon. Elle dispose précisément de financements que notre ville ne peut pas mobiliser. Plus cher parce que vous gardez une ambition authentique de piscine couverte et piscine découverte ; parce que vous changez le site de la Jonction et il vous faudra engager, en plus des travaux identiques à ceux que nous avons prévus, des travaux de mise en sécurité sur le site de la Jonction. Cela crée, objectivement, une dépense supplémentaire et donc un risque tout à fait réel de dépenses in fine très au-delà de nos engagements prévus.

Pour finir, je passerai au plan de l'attachement affectif que nous avons les uns et les autres avec la piscine de la Jonction, à travers nos parcours de vie différents. Cette piscine de la Jonction fait partie de l'histoire de la ville. L'une des grandes vertus du projet que nous avons défendu était, justement, de proposer une solution astucieuse qui permette de rouvrir la piscine de la Jonction, tout en répondant aux besoins premiers

qu'est la construction d'une nouvelle piscine couverte. Les perspectives nouvelles que vous abordez, qu'il s'agisse du quartier des Bords de Loire ou du quartier de la caserne Pittié ou peut-être d'autres sites que vous pourriez demain suggérer, ces perspectives reviennent à laisser de côté une perspective de réouverture de la piscine de la Jonction qui est pourtant attendue par de nombreux habitants. En vous disant cela, je n'ignore en aucune façon que sa fermeture, décidée par Didier Boulaud et liée à la crise, fut un moment difficile pour l'ensemble des Neversois. J'aimerais vous dire, à cette occasion, que nous avons œuvré, précisément, à sa réouverture. C'était tout le sens du projet de la nouvelle piscine de la Jonction. Je regrette, pour ma part, que vous tourniez le dos à ce site pour les années qui viennent. Voilà M. le Maire ce que j'entendais partager avec le Conseil.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot, vous êtes assez étonnant. C'est toujours assez singulier quand je veux appliquer une règle de me le voir reprocher. En plus, ce sont les vôtres ! Si j'interprète mal, nous verrons. Je comprends qu'aujourd'hui cela ne vous arrange plus forcément d'être « Et Nevers Avance ». Vous l'étiez et pour l'instant, vous l'êtes. Nous allons retravailler cela, d'ici le 7 juillet et nous verrons le règlement intérieur qui en découlera. Pour l'instant, je le rappelle, c'est le vôtre qui s'applique. Je ne veille qu'à appliquer le vôtre. Je trouve assez étonnant que vous me le reprochiez. Cela étant dit, je ne crois pas vous priver de parole. Je crois la distribuer dans le respect de la démocratie et de la volonté de chacun.

Vous essayez de me donner des leçons sur l'intérêt de la Loire. 43 ans que le Parti socialiste dirigeait la municipalité. Qu'a-t-il été fait pour la Loire ? Supprimer un bar qui était le seul bar autour pour faire un bâtiment qui ne recueille pas l'unanimité. Je n'ai pas vu les ginguettes. Je n'ai pas les chemins de randonnée que nous sommes en train de mettre en place. Oui, j'ai vu un « Air de Loire » mais la population doit savoir qu'un « Air de Loire », nous l'avons reconduit parce que nous ne pouvions pas ne rien proposer. Ce n'est pas l'ambition de « Nevers à Venir » de présenter un « Air de Loire » pendant des années. Rien que pour le bassin hors-sol, la façon dont c'était mené, antérieurement, exposait à des fermetures régulières comme cela était révélé justement dans la presse. Nous avons choisi la sécurité de ne pas fermer cet équipement alors qu'il est fait pour être ouvert pendant l'été. 135 000 € de location, la piscine hors-sol. Si nous faisons le total de ce que cela a coûté, je pense qu'un « Air de Loire » n'aurait pas coûté plus cher que le fonctionnement de la piscine de la Jonction pendant deux

mois, comme cela a été longtemps le cas si cela avait été anticipé correctement.

Une fois de plus, il n'y a eu aucune anticipation mais une décision sanction, c'est ainsi que les Neversois l'ont vécu. Je le confirme parce que j'ai recueilli beaucoup de déceptions à ce moment-là. Je crois savoir d'ailleurs que des membres de « Et Nevers Avance », qui sont là aujourd'hui, s'étaient effectivement farouchement opposés à cette fermeture, je le rappelle. Les leçons pour se tourner vers la Loire, je pense que vous allez voir en début d'été. Je vous invite à en profiter. En deux mois, nous aurons fait ce que vous n'avez pas su faire au moins en six ans, voire en 12 ans, voire en 18 ans. Je m'arrête là !

Vous dites ensuite que vous aviez lancé un projet d'agglomération. Je suis désolé, ce n'est pas un projet d'agglomération. Quand vous me dites je décide, moi je ne décide pas. Nevers Agglomération va décider. Je donne des pistes, d'autres en donneront et nous arrêterons. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit en disant que ce sera au site de la caserne Pittié ! C'est une piste. Les Bords de Loire en sont une autre. Il peut y en avoir d'autres. Nous sommes au début. Chaque vice-président, chaque représentant de communes aura tout loisir de faire sa proposition. C'est un vrai projet d'agglomération, pas comme le vôtre qui recevait simplement une subvention de Nevers Agglomération et qui était un projet uniquement porté par la Ville de Nevers.

Par contre, là où je m'insurge de façon un peu plus virulente, c'est quand vous osez nous accuser de jeter l'argent public par les fenêtres ! Ce n'est quand même pas moi qui ai négocié les contrats où, sur trois candidats, deux de toute façon, c'est ce que vous aviez conclu, recevaient 80 000 € hors taxes. Je suis contraint par cela. C'est votre signature. Ce n'est pas la mienne. Je ne fais que respecter ce que vous avez conclu. Les Neversois n'ont pas adhéré à votre projet, je le rappelle, et en large majorité. Vous avez d'ailleurs voulu les associer, trois jours avant le deuxième tour, parce que vous vous dites qu'il faut peut-être rattraper les choses. Nous, nous allons les associer en amont. Nous allons faire les choses dans le bon ordre. Si vous aviez été à ma place et poursuivi votre projet, ces 80 000 euros fois deux, vous les auriez donnés, de toute façon. Ne dites pas que nous jetons 240 000 € par les fenêtres. Nous ajoutons à ce que vous auriez donné 80 000 € hors taxes parce que nous ne retenons pas non plus le troisième. Comme M. Gaillard, je le regrette. Je n'ai pas le choix. Je pense qu'il est préférable que la Ville de Nevers perde 80 000 € supplémentaires, je le rappelle, et non pas 240 000 € comme vous le prétendez, plutôt que

d'engager la Ville de Nevers. Vous dites que ce projet ne coûtait pas cher. Je rappelle quand même que les prix d'entrée étaient prévus à 4,5 €, voire 5 €, par personne. Nous sommes très loin des tarifs des Bords de Loire pour ceux qui connaissent. Le projet était conçu sur 1 000 entrées jour. Nous sommes très loin des 450, au total, pour les Bords de Loire et Varennes-Vauzelles. C'était un projet déraisonnable. J'ajoute qu'il était convenu que la Ville de Nevers reverse, chaque année, 1,5 million d'euros, pendant 25 ans. Les Neversois feront eux-mêmes leurs calculs. Ils verront qu'entre 80 00 euros et 40 ou 50 millions d'euros, il y a une petite différence. Je vous assure que nous ferons mieux.

Nous aurons peut-être d'autres négociations. Vous me dites aujourd'hui que j'annonce d'autres pistes. J'insiste, je ne suis pas en Conseil communautaire. Je souhaite que ce soit l'Agglomération qui statue et non pas le Conseil municipal, ce soir.

Vous évoquez votre déception sur la Jonction. L'attachement affectif, je vous le confirme. Moi, je m'y suis baigné, pas vous ! Je ne suis pas le seul dans ce Conseil municipal. Je le sais.

Ensuite, l'« Air de Loire », qui est un substitut à la piscine de la Jonction, coûte au total aussi cher que la Jonction. Il vous appartenait, et il appartenait aux équipes précédentes, d'anticiper et de maintenir ce bien que vous laissez mourir, depuis plus de quatre ans. Il est dans un état de délabrement. Je vous rassure, nous nous y intéressons depuis notre arrivée parce que nous n'envisageons pas que, dans quatre ans, il soit comme cela, comme vous l'avez laissé.

C'est assez singulier que vous me reprochiez maintenant de vouloir faire une piscine timbre-poste parce que je vous donne l'exemple d'une piscine à Bourges qui a coûté 9 millions d'euros. Tout à l'heure, vous me reprochiez de vouloir un bassin de 50 mètres. Je ne veux rien faire du tout. Je donne des pistes. Encore une fois, c'est le Conseil communautaire qui décidera. Vous en faites partie. Vous aurez tout le loisir de vous exprimer là-dessus. Je souhaite simplement m'intéresser à tout le monde, y compris aux associations sportives, ce que vous n'aviez pas fait, je vous le rappelle.

C'est un projet porté à douze, pas tout seul. C'est important de le concevoir. Voilà ce que je souhaitais dire. Vous oubliez également le surcoût de vouloir faire absolument un centre aquatique en zone inondable, un surcoût non négligeable. La ville ou l'agglomération possèdent d'autres terrains qui pourraient éventuellement éviter un surcoût d'acquisitions mais en tout cas pas en zone inondable. Je pense que les Neversois qui ont suivi ce dossier passionnément ont vu le surcoût que cela pouvait induire de vouloir absolument faire un édifice sur un lieu qui n'est guère constructible.

Arrêtez de faire croire que nous abandonnons les projets Loire. Nous ambitionnons de faire beaucoup mieux sur le plan de l'attractivité, de façon globale. Il y avait également la péniche Aster sur laquelle quelqu'un s'était positionné pour essayer de l'installer à Nevers. Elle quitte le département, faute d'un intérêt suffisant, y compris de la Ville de Nevers. Cette péniche méritait mieux. Je lui fais un petit clin d'œil aujourd'hui.

Il ne faut pas se moquer du monde. Vous ne vous moquerez pas des Neversois. Cet arrêt de projet, je conclurai là-dessus, est amplement mérité. C'est la conclusion d'une campagne qui a malheureusement trop porté sur un équipement qui devrait exister, depuis bien plus longtemps, si vous aviez été efficaces aux affaires.

Je propose de passer au vote de cette délibération.

Opposition : 4

Abstentions : 2

**Adopté à l'unanimité.**

Je vous en remercie.

**2014-093     Actualisation du tableau des effectifs. Création et suppression d'emplois**

M. le Maire –

Nous allons passer sur un tout autre sujet qui concerne l'actualisation du tableau des effectifs avec la création et la suppression d'emplois.

Considérant l'évolution des besoins du service public et l'organisation qui en découle, il convient de procéder à la suppression d'un emploi d'attaché territorial assurant les fonctions de « chargé de mission auprès des commissions et instances », et à la création d'un emploi d'attaché territorial

« chargé de mission – consultant interne en conduite du changement » pour accompagner l'autorité territoriale dans la restructuration des services municipaux, visant à rendre plus efficace la conduite des projets et le développement des compétences managériales. Aussi, je sollicite votre accord pour procéder, en application des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale :

- à la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial assurant les fonctions de « chargé de mission auprès des commissions et instances »,

- à la création corrélative d'un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial « chargé de mission – consultant interne en conduite du changement »,

- à la déclaration d'avis de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Nièvre,

- au pourvoi du poste, selon les conditions statutaires ou, à défaut de candidat répondant à ces critères de recrutement, par un agent contractuel dans le cadre du dispositif prévu à l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 compte tenu des besoins du service, de la spécificité du profil recherché et de la nature des fonctions. La rémunération serait établie en référence à la grille des traitements des fonctionnaires, assortie du régime indemnitaire lié au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Je vous demande donc, en conséquence, de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions et de m'autoriser à signer, le cas échéant, le contrat à intervenir.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget nature 64131, opération 471.

En lien avec cela, avant de vous donner la parole, et pour être cohérent, je voulais également informer le Conseil municipal que j'ai décidé de mettre fin au détachement de M. Bruno Lepinte, administrateur territorial sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services des communes de 40 000 à 80 000 habitants ; de même au détachement de M. Emmanuel Nolevaux attaché territorial sur l'emploi fonctionnel de directeur adjoint des services des communes de 40 000 à 150 000 habitants et de même pour le détachement de M. Jean-Luc Erel, directeur technique territorial sur l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services des communes de 40 000 à 150 000 habitants.

Je vous passe donc la parole. M. Gaillard, vous avez levé la main en premier.

M. Gaillard – Oui, j’aimerais une précision concernant la suppression d’emploi. Je voulais savoir s’il y avait un suivi, un dispositif mis en place pour cette personne.

M. le Maire – C’est une personne qui était déjà dans les services donc il n’y a pas de difficultés.

M. Diot...

M. Diot – M. le Maire, je ne ferai, a priori, qu’une intervention. Rassurez-vous, je n’ai pas l’habitude de monopoliser la parole et encore moins de parler pour ne rien dire !

Je vous rappelle, M. le Maire, que nous vous avons demandé par courrier, le 17 avril, voilà bientôt deux mois, la constitution d’un groupe communiste. Notre courrier est resté sans réponse. Vous refusez, pour l’instant, d’acter la constitution de groupes politiques dans l’opposition. Je vous rappelle qu’ils étaient quatre groupes politiques de l’opposition, dans le précédent mandat. Dans l’immédiat, vous vous basez sur des listes. Les listes sont différentes des groupes. D’ailleurs, cela explique que dans le prochain *Nevers ça me botte*, qui vient de sortir, l’extrême droite aura droit à une tribune politique alors que les élus communistes en tant que tels en seront privés. C’est un scandale démocratique ! Je vous le dis et je l’ai dit à vos services. Tous les prétextes et les justifications, soit disant administratifs, ne pourront pas effacer. C’est dit ! C’est un choix politique qui aurait pu être fait différemment et que vous devez assumer publiquement. Les élus communistes, aujourd’hui, sont particulièrement blessés de ne pas avoir droit à une tribune politique dans le bulletin municipal alors qu’ils représentent une sensibilité politique qui a géré la ville pendant 30 ans, qui continue à avoir des élus, deux fois plus d’ailleurs que le Front National. Cela ne se passera pas comme ça ! Nous espérons qu’à l’avenir ce soit différent.

Pour la délibération – vous me répondez M. le Maire sur ces deux sujets – vous nous proposez de créer un poste d’attaché territorial chargé de mission – consultant interne en conduite de changement. Parmi les compétences et qualités requises dans la fiche de poste, il y a, je cite, « la capacité à convaincre et à lever les freins psychologiques liés au changement ». C’est un vocabulaire et une sémantique que je ne connais que trop. Je la trouve, pour ma part, assez méprisante pour le personnel municipal. Si le changement proposé vise à améliorer le service public municipal et les services rendus à la population, il n’y a aucune raison qu’il y ait des freins psychologiques, comme vous

dîtes, parmi nos employés municipaux. Quand il y a des freins chez nos agents, d'abord ils n'ont rien de psychologique, et ils émergent quand nous nous attaquons au niveau de service rendu à la population, aux conditions de travail, aux effectifs municipaux, etc... La dernière fois que nous avons fait appel à des consultants pour conduite du changement dans la Fonction publique d'Etat, c'était pour faire avaler aux agents des fusions de services, des abandons de missions de service public, des réductions d'effectifs, des transferts au privé, etc... J'espère que ce n'est pas l'objectif que vous vous êtes donné, en recrutant un attaché territorial, qui serait, en quelque sorte, de mettre en œuvre une RGPP municipale.

M. le Maire –

Décidément, c'est une manie de vouloir faire peur aux agents municipaux. Je vous rassure, ils sont encore là. Ils n'ont pas fui la ville.

Je ne me rappelle pas avoir vu une liste communiste, lors de la dernière élection municipale. A partir de ce moment-là, vous faites partie de « Et Nevers Avance ». Un règlement intérieur s'applique. Nous avons six mois pour le modifier. Nous sommes dans le délai. Je vais passer la parole à M. Grafeuille qui avait désespérément essayé de joindre un certain nombre d'élus, dès notre élection, je crois savoir. Sera proposé un travail sur ce règlement intérieur. Je vous rappelle que si nous appliquons l'actuel règlement intérieur, il n'y a pas possibilité pour vous d'avoir un groupe. Nous verrons ce qui sera décidé mais je passe la parole à M. Grafeuille.

Pour le reste, vous pouvez toujours interpréter le vocabulaire que vous lisez. Nous sommes effectivement dans une logique de changement. Les gens nous ont aussi élus pour cela. Si nous devons être simplement des nouveaux élus, sans aucun changement derrière, je crains que la population ne s'en satisfasse pas et que les projets n'avancent pas plus vite que les vôtres. Nous ne le voulons pas !

M. Grafeuille –

M. le Maire, je vais être redondant. Je rappelle que nous appliquons, pour le moment, le règlement précédent. Je ne pense pas, M. Diot, que vous ayez critiqué le règlement précédent quand vous étiez dans l'ancienne majorité. Cela ne vous gênait pas.

M. Diot –

Hors micro, incompréhensible.

M. Grafeuille –

Combien d'élus pour faire un groupe ? Ce n'est pas ce que dit le règlement. Je suis désolé ! Pour revenir à ce que vous disiez et ce que disait M. le Maire, vous vous êtes présentés sur une seule

liste. Je ne connais pas le nombre de voix communistes que vous avez faites. Je ne les connais pas.

M. le Maire –

J'ajoute à ce que disait M. Grafeuille, et je parle sous couvert d'un document que vous avez décidé, y compris vous M. Diot, le règlement intérieur article 39, « tout groupe politique doit réunir au moins quatre conseillers municipaux ». Je vous rassure, cela sera fait dans les délais et nous délibérerons, lors du prochain Conseil municipal. Je vous l'ai déjà dit. Ce n'est pas forcément utile de revenir dessus.

Un dernier mot sur cette modification et cette création de poste, je précise que le comité technique paritaire, composé également des représentants syndicaux, a voté favorablement. Je pense que c'est de nature à vous rassurer puisque vous les connaissez bien.

M. Sainte Fare Garnot...

M. Sainte Fare Garnot –

Je voulais, M. le Maire, rebondir sur l'annonce que vous avez faites à l'instant, concernant trois cadres qui exerçaient les responsabilités de directeur général, directeur général adjoint pour deux d'entre eux et leur porter témoignage, devant le Conseil, de la très grande qualité du travail qu'ils ont accompli dans nos services, au fil des années. Vous arrivez aux responsabilités et vous décidez de vous appuyer sur d'autres personnes. Cela relève de votre pouvoir et de vos prérogatives. Il me semblait avoir lu et entendu que vous ne procéderiez pas à ce type d'éloignement de cadres municipaux mais c'est ainsi. Je voudrais surtout témoigner de la très grande qualité du travail accompli au service des Neversois. Au moment de subir une décision qui est tout de même difficile pour la carrière des cadres concernés, il n'est pas inutile que les Neversois sachent la qualité des hommes et du travail accompli à leur service.

M. le Maire –

Je vous remercie des propos tenus à leur égard. En revanche, je n'ai jamais dit ou écrit ce que vous venez de rappeler. Je n'ai jamais tenu ces propos-là. C'est un choix qu'il appartient à la nouvelle équipe municipale de faire ou de ne pas faire. Je m'en suis expliqué avec chacun d'eux. Il n'y a pas plus à ajouter à cet égard.

Je vous propose de passer au vote.

Opposition : 0

Abstentions : 7

**Adopté à la majorité.**



Pour le théâtre, le Collectif Théâtre Atelier de pratique théâtrale : 3 000 €. Le théâtre du Caramel Fou : 9 000 € pour une création d'un spectacle jeune public. Le Théâtre Eprouvette pour les ateliers de pratique théâtrale : 4 000 €. La Compagnie du Bateleur pour l'atelier d'expression théâtrale : 4 000 €. Zone Sensible pour la création d'un spectacle d'après Fernando Pessoa : 7 150 €.

En arts plastiques, ARKO pour les expos vitrines, rencontres et projections : 3 000 €.

En conférences et expositions, Université du Temps Libre : 3 000 €.

Les crédits correspondants d'un montant total de 41 150 € sont inscrits au budget 2014 nature 6574 – opération 374.

M. le Maire – Je vous remercie Mme l'adjointe.

Mme Charvy...

Mme Charvy – J'aurais juste, madame, quelques questions à vous poser. J'aimerais savoir quel est l'écart entre les subventions de l'année et celles de l'année dernière. Quels critères ont été retenus pour l'attribution des subventions ? En corollaire, comment les écarts entre les subventions demandées et les subventions allouées ont-ils été calculés ? Je vous remercie.

Mme Lorans – D'une part, je vais vous préciser que tous ces éléments ont été apportés lors de la commission. D'autre part, nous nous sommes retrouvés avec un certain nombre de dossiers de demandes de subventions qui n'avaient pas été traités pour des raisons obscures, avant l'élection. Nous avons dû faire des arbitrages entre ce qui restait disponible, c'est-à-dire à peu près 41 000 €, et ce qui était demandé, à peu près le double, 82 000 €. Nous avons donc tenu compte, d'une part, de ce qui avait déjà été attribué les années précédentes, et d'autre part des projets qui avaient déjà été mis en œuvre et avaient déjà engendré des dépenses. Nous avons ensuite fait des arbitrages sur les nouveaux projets.

M. le Maire – Avant de passer la parole à M. Gaillard, je rappelle quand même que ce genre de sujet est abordé en commission...

Mme Lorans – Et les réponses ont été apportées.

M. le Maire – Cela permet des prises de position et des discussions à ce moment-là. Il n'y a pas d'aides souhaitables, la prochaine fois.

M. Gaillard, vous avez la parole.

M. Gaillard – Je veux expliquer les raisons de mon abstention. Je l’ai expliqué évidemment en commission. J’aurais souhaité que nous mettions en place un outil commun de travail. Il s’agirait donc de travailler sur une grille d’évaluation parce qu’il est difficile pour moi de voter en bloc des subventions à différentes structures que je ne connais pas toutes. Pour ma part, d’une manière politique, je souhaiterais pouvoir apprécier les subventions versées à différentes associations, en fonction des critères établis au préalable en commission.

M. Lorans – Je vous avais répondu qu’un nouveau dossier de demande de subvention serait élaboré pour 2015.

M. Gaillard – Tout à fait. Nous sommes obligés de travailler dans la précipitation.

M. le Maire – S’il n’y a pas d’autres demandes de parole, je propose de procéder au vote.

Opposition : 0

Abstention : 1

**Adopté à l’unanimité.**

**2014-099     Animation « Trésors du Baroque ». Chapelle Sainte-Marie et église Saint-Pierre. Remboursement de frais à la paroisse Nevers Centre**

**Adopté à l’unanimité.**

**2014-100     Ecole du Louvre. Organisation de deux cycles de cours. Convention de partenariat avec la Ville de Nevers**

**Adopté à l’unanimité.**

**2014-101     Conservatoire de musique et d’art dramatique. Programme d’aide à l’acquisition d’instruments de musique. Demande de subvention au Conseil régional de Bourgogne**

**Adopté à l’unanimité.**

**2014-102      Associations sportives. Attribution de subventions de fonctionnement**

Adopté à l'unanimité.

**2014-103      Associations sportives. Attribution de subventions pour l'organisation de manifestations**

Adopté à l'unanimité.

**2014-104      Espace Passerelle Nougatine. Convention de partenariat. Ville de Nevers/Direction des services départementaux de l'Education Nationale. Centre communal d'action sociale de Nevers. Directeur de l'école Pierre Brossolette**

Adopté à l'unanimité.

**2014-105      Ecoles privées Sainte Bernadette et Sainte Julitte. Participation de la ville aux dépenses de fonctionnement des établissements privés du 1<sup>er</sup> degré sous contrat d'association avec l'Etat. Année scolaire 2013-2014**

M. le Maire –

Nous passons à la délibération 105 concernant les écoles privées Sainte Bernadette et Sainte Julitte, participation de la ville aux dépenses de fonctionnement des établissements privés du 1<sup>er</sup> degré sous contrat d'association avec l'Etat, année scolaire 2013-2014. Je vais passer la parole à Mme l'adjointe à l'Education, Mme Dessartine.

Mme Dessartine –

M. le Maire, merci. Chers collègues, les dépenses de fonctionnement des classes élémentaires des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat constituent une dépense obligatoire à la charge des communes et s'évaluent à partir des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques correspondantes inscrites dans le compte des communes.

Par la circulaire n°2012-025 du 15/02/2012, les modalités de participation des communes au financement des dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé du 1<sup>er</sup> degré ont été redéfinies, en application de la loi n°2009-1312 du 28/10/2009.

Par délibération du 28 juin 2008, il a été décidé de réévaluer annuellement la participation de la ville au fonctionnement des établissements privés du premier degré implantés sur notre territoire et une convention a été conclue avec l'Organisme de

Gestion des Etablissements Catholiques (OGEC). (Il n'y a aucune prise en charge pour les élèves non résidents de Nevers).

Le montant de la participation de la ville est donc revalorisé, en tenant compte pour 50 % de l'augmentation indiciaire des frais des personnels, selon l'évolution de l'indice brut 100 de la grille de traitement de fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales, et pour le solde, de l'augmentation du coût de la vie calculée à partir des chiffres de l'inflation des douze derniers mois écoulés.

Pour l'année scolaire 2012-2013, la participation de la ville a été fixée à 111 425,60 € (soit 506,48 € x 220 élèves, délibération n°40 du 15 avril 2013).

Pour l'année scolaire 2013-2014, après l'application de la revalorisation annuelle, le forfait communal pour les élèves des écoles privées, scolarisés en classes élémentaires et domiciliés à Nevers, est établi à 508,66 € par élève.

En conséquence, le montant de la participation de la Ville s'élève, pour l'année 2013-2014, à 108 858,24 € pour 214 élèves au total.

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, je vous propose de bien vouloir accepter la prise en charge de cette dépense.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 – nature 6558, opération 534.

M. le Maire –

Je vous remercie.

Mme Beltier, je vous en prie.

Mme Beltier –

Comme le rappelle la délibération, la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires des écoles privées est une obligation légale. Nous ne pouvons donc pas nous y soustraire. Cette délibération est une simple application de la délibération 4, votée le 28 juin 2008. Ainsi, nous ne pouvons que la valider.

A cette occasion, nous voulons rappeler notre opposition à cet état de fait. Voilà 108 000 € du budget municipal que la loi, telle qu'elle est actuellement, nous oblige à consacrer au financement des écoles privées alors que, dans le même temps, l'école publique continue à souffrir d'un cruel manque de moyens, malgré les changements de gouvernement. Les deniers publics doivent servir à financer le service public. Ainsi à Nevers, qui a subi de très nombreuses fermetures de classes ces dernières années : plus de 40 classes fermées, depuis 2002. Nous avons

encore fermé deux classes l'an dernier. Cette année, la fermeture à Jean-Macé est simplement compensée par une ouverture à Jules-Ferry.

Pour nous, les deniers publics doivent servir à financer les services publics. C'est sur les services publics et laïcs d'éducation que reposent la scolarisation de toutes et de tous, quels que soient les territoires, gratuitement et sans sélectionner les élèves. Avec cette somme, nous aurions sans doute su les utiliser à une amélioration des conditions d'accueil des enfants, dans nos écoles publiques à Nevers. S'agissant d'une obligation légale, nous voterons cette délibération mais ce que fait une loi, une autre loi peut la défaire. Pour notre part, c'est un combat que les élus communistes continuent à mener.

M. le Maire –

Bien. C'est un commentaire plus général sur notre délibération.

Je vous propose de passer au vote.

Opposition : 0

Abstention : 1

**Adopté à l'unanimité.**

**2014-106**     ***Scolarisation d'élèves de Nevers à Saint-Benin d'Azy et à Varennes-Vauzelles. Participation de la ville de Nevers. Année scolaire 2013-2014***

**Adopté à l'unanimité.**

**2014-107**     ***SASP USON Rugby /ville de Nevers. Contrat de partenariat et de prestation de services***

**Adopté à l'unanimité.**

**2014-108**     ***Déplacement à l'étranger. Jumelage entre Nevers et Lund. Mandat spécial***

**Adopté à l'unanimité.**

**2014-109**     ***Programme « Prêt bonifié aux vitrines rénovées ». Participation de la ville***

**Adopté à l'unanimité.**

**2014-110    Association des Vitrines de Nevers. Projet d'activité 2014. Attribution d'une subvention**

**Adopté à l'unanimité.**

**2014-111    Association « La Minirette ». Contre garantie apportée par la ville à la garantie à première demande exigée par le fournisseur de l'association**

M. le Maire – Je vais passer la parole à M. l'adjoint aux Forces économiques, sur l'association « La Minirette » et la contre garantie apportée par la ville à la première demande exigée par le fournisseur de l'association. M. Maillard, vous allez pouvoir nous en dire un peu plus.

M. Maillard – Merci M. le Maire. Par délibération n°2013-211 du 18 novembre 2013, le Conseil municipal a décidé d'accorder à l'association « Minirette Magasin d'Alimentation Générale des Courlis » :

- une subvention d'équipement de 30 000 € pour le financement des études, des travaux et des équipements nécessaires à l'ouverture de l'épicerie, d'une part,

- et une avance de trésorerie remboursable de 15 000 € pour la constitution d'un fonds de roulement nécessaire au fonctionnement de l'association, d'autre part.

La vocation de l'association est d'assurer l'ouverture d'un commerce alimentaire d'appoint permettant aux habitants de la zone de chalandise de se fournir en produits alimentaires et d'hygiène de première nécessité.

Ce nouveau commerce pour le quartier peuplé de quelque 3 700 habitants a été ouvert le 14 décembre 2013, c'est très récent. Il fonctionne avec trois salariés : un responsable en CDI et deux emplois aidés qui se termineront fin 2015. Ouvert du lundi matin au samedi midi, il répond au besoin d'une offre de proximité qui avait disparu avec la fermeture de la supérette à l'enseigne ED. Il s'inscrit comme une réponse provisoire dans l'attente de la réouverture d'une supérette sur le quartier dont le besoin est avéré et la viabilité économique attestée.

Le fournisseur de l'association est le groupe Auchan, à travers son prestataire local à l'enseigne « Schiver » qui a exigé pour honorer les commandes passées par la Minirette qu'une garantie à première demande soit constituée pour parer à l'éventualité d'une défaillance de l'association. Il en résulte que sur les 15 000 euros octroyés à l'association par la Ville, la moitié se trouve bloquée à la Caisse d'Epargne. Cette situation, alors

même que l'association est à la recherche d'un équilibre financier se traduit, du fait de l'insuffisance du fonds de roulement, par des difficultés passagères pour honorer certaines échéances.

C'est pourquoi, afin de libérer la somme bloquée par la Caisse d'Epargne et permettre de l'affecter à son usage initial, je vous propose de m'autoriser à signer avec la Caisse d'Epargne une contre garantie qui substituerait la Ville à la banque vis-à-vis du fournisseur, si l'association devait faire défaut.

M. le Maire –

Merci M. Maillard.

Mme Fleury, puis M. Gaillard.

Mme Fleury –

M. le Maire, chers collègues, c'est effectivement un dossier que nous avons évoqué en commission. Nous l'avons voté favorablement donc je ne vais pas revenir sur les détails. Simplement quand nous l'avons évoqué en commission, M. l'adjoint devait rencontrer l'association « Minirette », dès le lendemain, pour apporter un certain nombre de précisions. J'étais intervenue en commission pour rappeler l'importance de cet équipement pour le quartier. Pour reprendre vos propos M. le Maire, ce n'est pas l'alpha et l'oméga de ce qu'il faudrait faire sur le quartier. Néanmoins, dans l'attente d'un investisseur qui reprenne ou ouvre une supérette sur ce quartier, cet équipement rend des services incommensurables à la population.

Nous en étions d'accord. La contre garantie est une bonne chose mais il apparaîtrait qu'il faudrait une subvention au niveau du fonctionnement de cette association, en tout cas pour la première année. Une de ses difficultés est qu'au niveau de la trésorerie, aucune facilité ne lui est accordée par la banque. Elle se trouve à devoir faire face à des dépenses dont la trésorerie ne suit pas. Pour la première année, une subvention de fonctionnement est-elle envisagée ? J'avais posé la question en commission et vous deviez apporter une précision.

M. le Maire –

M. Maillard, vous souhaitez répondre...

M. Maillard –

Merci, M. le Maire. Nous avons effectivement évoqué avec Mme Fleury, lors de la commission, cette rencontre avec l'association. Elle a eu lieu le lendemain, je vous le confirme. Cette association nous a expliqué la façon dont elle a été créée. A titre personnel, je suis très surpris du côté un peu précipité de sa création. Le bail semble obscur avec des loyers qui ne sont pas honorés. Je ne dirais pas que c'est une minirette électorale mais je sens une certaine précipitation à mettre quelque chose en place, à cet endroit. Autant sur le fond, je pense qu'il y a un

service à la population à donner ; autant sur la situation des Courlis, Mme Fleury, nous avons eu l'occasion de débattre ensemble aux élections cantonales de 2011, de la non-fermeture du magasin ED. Vous en aviez fait votre cheval de bataille. Il a fermé quelques semaines après. Vous le saviez sûrement. Quoi qu'il en soit, me concernant, je suis très attaché à soutenir tout commerce ou toute proximité avec la population, qui plus est aux Courlis, un peu excentrés de Nevers.

La facilité de banque qui n'est pas acceptée est tout à fait naturelle. Aucune situation comptable n'a été réalisée. Un organisme a été sollicité par l'association pour faire une situation comptable à mi-année. Un prévisionnel de cette année et de l'année prochaine est en cours de constitution. Les premiers éléments que j'ai attiré mon attention, j'en ai parlé au Maire, sur la viabilité même du projet de « La Minirette ». Il faut savoir qu'elle interdit la vente d'alcool. C'est sain en soi et précautionneux dans le quartier mais cela la prive, de facto, d'une rentabilité et d'un chiffre d'affaires. Elle en a pleinement conscience.

Avant de dire que nous allons ou pas accorder une subvention de fonctionnement à « La Minirette », je pense qu'il faut vraiment faire une situation comptable. Il faut en parler en réunion de groupes et en commission. Il faut mesurer le bien fondé de continuer à soutenir cette association. A savoir que, de toute façon, le temps nous est compté. Nous avons 18 mois pour trouver un projet pérenne pour le quartier, qui le mérite. Je l'ai dit dans la délibération : cela mérite un véritable projet urbain, avec un vrai commerce qui vienne s'implanter dans la zone de chalandise.

Après enquête auprès de la mairie, des pistes avaient été explorées. Je ne comprends pas pourquoi elles n'ont pas été au bout. Il y a un vrai projet à mettre en place. Le temps nous est compté. Deux emplois aidés arriveront, de toute façon, à terme fin 2015. Il y a un emplacement, une rénovation et un projet. Chaque chose en son temps. Nous subissons, un petit peu, cette situation. Je me dois de proposer au Conseil municipal d'apporter cette contre-garantie. Pour la subvention de fonctionnement, je pense qu'il est un peu tôt pour s'y engager.

M. le Maire –

M. Gaillard...

M. Gaillard –

Nous avons effectivement fait un travail intéressant en commission. J'avais demandé un certain nombre d'informations à M. Maillard, qu'il n'a pas pu obtenir visiblement.

J'ai une remarque d'ordre général à faire sur l'économie sociale et solidaire. Cette forme d'économie n'a pas vocation à faire de la concurrence déloyale au secteur marchand traditionnel. Elle est déloyale parce qu'elle absorbe beaucoup trop, selon moi, concernant cette structure « La Minirette », de fonds publics. Nous ne connaissons pas aujourd'hui son chiffre d'affaires, sa rentabilité. Nous n'avons absolument aucun élément financier. Nous n'allons quand même pas faire un chèque en blanc à une structure qui a servi, un petit peu, d'alibi politique à une ancienne majorité. La dernière fois, je me suis abstenu en commission. Aujourd'hui, je voterai contre par principe. Vu les difficultés que rencontre le secteur marchand traditionnel pour obtenir des garanties bancaires, lorsque ces entreprises se constituent ou souhaitent se développer, il est assez immoral de financer une structure dont nous n'avons même pas de comptabilité.

M. le Maire –

M. Maillard, vous pouvez répondre, je vous en prie.

M. Maillard –

M. Gaillard, je comprends votre remarque. Je ne suis pas forcément d'accord avec vous sur la concurrence déloyale. Les gérants de l'association « Minirette » nous ont démontré que leurs prix étaient positionnés, de façon comparable, aux prix des grandes surfaces à proximité. Ce n'est pas un chèque en blanc. Cela fait à peine six mois que cette « Minirette » existe. Elle s'est mise en place. Les bénévoles sont de bonne volonté. Ils ont peut-être subi des décisions au-dessus d'eux qu'ils n'ont pas forcément maîtrisées. Notre rôle est de les accompagner à court terme et d'essayer de trouver une solution pérenne, pour le quartier des Courlis et pour amener cette « Minirette » à évoluer quelques mètres à côté, avec un vrai projet. Nous regarderons, le cas échéant, à requalifier les employés qui restent sur place pour leur donner un nouvel avenir. Me concernant, je ne pense pas que ce projet pourra continuer éternellement.

M. le Maire –

Une réponse de M. Gaillard, puis M. Diot qui avait demandé la parole.

M. Gaillard –

Cette remarque était vraiment une remarque d'ordre générale. La concurrence déloyale ne concernait pas cette structure en particulier. Aujourd'hui, je ne pourrai que voter contre cette délibération.

M. le Maire –

Très bien, merci pour cette précision. M. Diot...

M. Diot –

M. le Maire, nous voterons bien évidemment cette contre-garantie. Nous souhaitons simplement attirer l'attention sur une chose. Le groupe Auchan, 43 milliards d'euros de chiffre d'affaires, ne veut pas prendre le risque de perdre 7 500 petits euros. La Caisse d'Epargne, 6,5 milliards d'euros de produit net

bancaire et qui a touché 7 milliards d'euros de l'Etat pour se renflouer au moment de la crise financière, ne veut pas elle non plus prendre le risque de perdre 7 500 euros. Au bout du bout, c'est nous, ce sont les collectivités. La Ville de Nevers doit supporter le risque pour tout le monde. Nous le ferons bien volontiers parce que, nous, nous avons l'intérêt général au cœur.

Il s'agit de permettre aux habitants d'avoir accès à un commerce de proximité, dans leur quartier, pour pouvoir s'acheter à manger. Dans cette affaire, encore une fois, heureusement qu'il y a les collectivités, tellement attaquées et tellement vilipendées en ce moment. C'est une illustration supplémentaire de leur caractère indispensable face à la main invisible du marché. Il n'est pas capable de trouver tous les endroits du territoire. Nous sommes obligés de faire cela parce que le privé a déserté le territoire. C'est le rôle irremplaçable des collectivités face à la loi de l'argent.

M. le Maire –

M. Maillard, vous souhaitez répondre ?

M. Maillard –

Nous pourrions parler longuement du non accompagnement du groupe Schiver, Auchan et des banques. C'est un vaste sujet. La tradition des épiciers est aussi de faire attention. Ils ont le même sentiment que beaucoup. Ils s'interrogent sur une structure très jeune, qui n'a pas six mois. Concernant le groupe qui a déserté l'endroit, nous pouvons tous se poser la même question : pourquoi sont-ils partis ? Il y a eu des problèmes, à un moment. Toutes les études montrent qu'il y a une vraie viabilité pour une zone commerciale sur place. J'ai repris contact avec les porteurs de projets et le propriétaire des lieux. Nous retravaillons ensemble à un sujet pour essayer de donner un avenir. Une fois de plus, le temps est contre nous et nous en avons tous conscience.

M. le Maire –

Une dernière intervention Mme Fleury sur le sujet.

Mme Fleury –

Oui M. le Maire. C'est pour préciser qu'effectivement nous avons créé cette structure, précisément, pour pallier à la défaillance du secteur marchand. Parler de concurrence déloyale est un petit peu étrange. Je rappelle que ce projet a été porté en son temps par le conseil de quartier des Courlis. Les 3 500 habitants de ce quartier vont être assez heureux d'apprendre qu'ils ont une « Minirette » électorale. Ce sont des vocables auxquels nous sommes habitués. Quand nous avons présenté le projet, lors de la dernière mandature, le groupe UMP, par la voix de Mme Boirin je crois, avait taxé cet équipement de supérette du pauvre. Là aussi, cela va réjouir les habitants du quartier.

Concernant le bail obscur, M. Maillard vous n'êtes pas sans savoir que les locaux de la place des Courlis n'appartiennent pas à la ville mais à un propriétaire privé avec lequel nous avons beaucoup de mal à rentrer en contact d'une manière générale. Quand nous y arrivons, il a beaucoup de mal à aller jusqu'au bout des engagements qu'il prend. En l'occurrence, l'association « Minirette » a fait un travail assez considérable auprès de ce monsieur, en essayant de le joindre par différents moyens, y compris par un courrier tout à fait officiel à son étude notariée pour réclamer, à cor et à cri, le bail et des quittances de loyer en bonne et due forme. Jusqu'à récemment, ils n'ont jamais obtenu de réponse. Nous ne pouvons pas laisser dire et sous-entendre qu'il y aurait eu dans la volonté de la municipalité antérieure de mettre en place une structure à visée purement électoraliste, sans que tous les aspects ne soient pris en compte.

M. le Maire –

Je vais vous répondre. M. Maillard m'avait dit qu'il n'irait pas jusqu'à dire que c'était une minirette de campagne ou électorale. Moi, je le dis : c'était une minirette de campagne, une minirette électorale. Je pense que les habitants des Courlis méritent mieux, d'ailleurs, ils le savent. Les gens ne sont pas dupes, vous savez. Nous y travaillons au sein de « Nevers à Venir », de façon dense. Nous allons essayer d'apporter une solution pérenne à quelque chose qui n'est qu'un pansement pour l'instant. Je précise quand même qu'il n'y a pas de paiement de loyer. Le seul document que nous avons pu obtenir, c'est un mail en lieu d'un bail. Je crois savoir qu'il y a quelques règles en la matière. Je suis un peu surpris que vous, ancienne municipalité, n'ayez pas veillé à obtenir, préalablement à vos engagements, un bail. Cela me semble la moindre des choses. C'est ce que tout un chacun fait en bon père de famille.

C'est un fonctionnement hémorragique, d'après ce que nous en savons. Nous allons essayer de mettre un garrot et soigner, de façon différente, les habitants de ce quartier auxquels nous allons enfin nous intéresser et développer le plus vite possible un magasin digne de ce nom.

Je vous propose de passer au vote.

Opposition : 1

Abstention : 0

**Adopté.**

**2014-112 INSERR. Institut National de Sécurité Routière et de Recherche.  
Attribution d'une subvention**

**Adopté à l'unanimité.**

**2014-113 Aide aux usagers du réseau de chauffage urbain. Création d'un fonds de  
solidarité et de lutte contre la précarité énergétique**

M. le Maire – Nous allons ensuite passer la parole à M. Grafeuille qui va nous exposer la délibération 113 sur l'aide aux usagers du réseau de chauffage urbain avec la création d'un fonds de solidarité et de lutte contre la précarité énergétique.

M. Grafeuille, vous avez la parole.

M. Grafeuille – Merci. Par délibération n°2014-136 du 1<sup>er</sup> juillet 2013, le Conseil municipal a décidé de passer un contrat de délégation de service public du chauffage urbain avec les sociétés Dalkia France et SVD67, pour une durée de vingt ans et six mois.

Cette délégation concerne l'exploitation, la modernisation du réseau existant et son développement sur notre territoire et sur Varennes-Vauzelles et Fourchambault. En particulier, nos délégataires garantiront l'utilisation d'au moins 50 % d'énergies renouvelables et de récupération en allant chercher la chaleur de l'usine de valorisation des déchets de l'Agglomération de Nevers.

A cet effet, Dalkia et SVD67 ont créé la société ENEA (Energies Nevers Agglomération), dédiée à cette délégation. Or, si notre réseau alimente aujourd'hui plus de mille logements et autant de bâtiments collectifs (lycées, etc.), en termes de chaleur distribuée, demain, cette clientèle sera triplée, en particulier avec l'habitat social. ENEA deviendra ainsi un acteur local majeur en termes d'énergie. Aussi, il convenait que cette société participe à l'effort de solidarité des fournisseurs d'énergies envers les locataires en situation de précarité énergétique.

De fait, notre contrat de délégation a prévu la création d'un fonds de solidarité dont les dispositions sont consignées dans une convention tripartite entre la Ville de Nevers, la société ENEA et le CCAS de Nevers.

Ce fonds sera alimenté à hauteur de 15 000 euros par an. Il sera actualisé chaque année, en fonction des nouvelles données économiques. Le CCAS utilisera cette somme au bénéfice des usagers du réseau de chaleur pour des actions répondant à une situation de précarité énergétique liées au chauffage urbain, conformément au cadre d'attribution des aides facultatives du CCAS. Il devra réaliser un bilan annuel d'utilisation de ce fonds.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'approuver la convention tripartite ci-jointe et m'autoriser à la signer.

Je précise que l'avis de la Commission Organisation de la cité et du bien vivre ensemble est favorable. Vous ont été remis deux documents à l'appui de ce texte, la Convention de gestion du fonds de solidarité chauffage urbain et surtout le Cadre d'attribution des aides facultatives du CCAS de Nevers.

Est-ce qu'il y a des questions avant de passer au vote ?

M. le Maire –

Mme Charvy...

Mme Charvy –

Nous sommes conscients, bien sûr, de la nécessité d'alimenter le fonds de solidarité qui permettra de lutter contre la précarité énergétique. La précarité énergétique est une réalité sociale. En 2020, dans la Nièvre, 35 % des habitants seront en situation de précarité énergétique. Les ménages les plus pauvres consacrent 15 % de leurs revenus aux dépenses énergétiques, contre seulement 6 % pour les plus riches. Le fioul et le gaz ne cessant d'augmenter, il sera de plus en plus difficile pour les foyers modestes de se chauffer. C'est donc un enjeu social très fort. Je vous rejoins, à ce sujet, M. Grafeuille.

Or, nous pouvons aisément faire baisser les factures de 30 à 50 %, notamment pour ceux qui se chauffent à l'électricité grâce à ce que nous défendons, nous les écologistes au sein de « Et Nevers Avance », grâce à la rénovation thermique des logements. En effet, nous ne pouvons pas nous contenter de pallier des difficultés avérées. Plutôt que de contribuer à une guérison temporaire et partielle, nous préférons prévenir. C'est pourquoi, nous militons d'abord pour la rénovation thermique des logements. A ce titre, l'écologie est aussi au service d'une réalité économique. C'est bel et bien dans l'innovation et le développement durable que nous créerons les emplois de demain. Vous le savez, il existe un enjeu fort à Nevers. L'habitat est ancien et assez dégradé en centre-ville. L'habitat collectif a été construit avant la prise en compte du développement durable, dans la construction. Il s'agit donc de

créer des emplois et de soutenir les entreprises locales de BTP mais aussi de permettre l'émergence de nouvelles filières, dont je vous ferai grâce de l'énumération.

Enfin, à la rénovation thermique des logements, il y a un autre enjeu, et non le moindre, l'enjeu écologique. Rénover thermiquement les logements, c'est agir contre le changement climatique sachant que l'habitat est responsable d'environ 20 % des émissions de gaz à effet de serre. Des leçons données par M. le Maire ce soir, nous en retiendrons quelques-unes : anticipation, pas de pansement sur une jambe de bois. Oui M. le Maire, ces leçons, nous les partageons avec vous. Je tiens à signaler que, bien sûr, je voterai cette délibération.

M. le Maire – Je vous remercie d'être d'accord avec nous. M. Gaillard, vous avez la parole.

M. Gaillard – C'est vrai M. Grafeuille, en commission, cette délibération a obtenu un avis favorable, sauf le mien. Je me suis abstenu. J'ai effectivement un dossier, alors c'est ultra complexe, qui répertorie les défauts de ce projet concernant l'aide au réseau de chauffage urbain. J'émetts quelques critiques que je présenterai en commission, un peu plus tard.

J'aimerais soulever un autre point : les critères d'attribution des aides et le cadre spécifique d'aides en matière de logement et d'habitat, concernant le chauffage et l'énergie, 300 € maximum. Vous savez, évidemment, que je suis contre ces critères d'attribution.

Pour ces deux raisons, je m'abstiendrai.

M. le Maire – M. Diot...

M. Diot – M. le Maire, ce projet de réseau de chauffage urbain est un beau projet, tant du point de vue social, qu'écologique. C'est un projet qui me tient à cœur et qui tient plus particulièrement à cœur mon camarade Patrick Centellès, adjoint en charge de ce dossier, dans le précédent mandat. Il en a suivi toute son élaboration.

Du point de vue écologique, il permet de coupler une chaufferie biomasse, donc l'utilisation d'énergies renouvelables à 50 %, à la récupération de la chaleur dégagée par l'incinération des ordures ménagères. Cette chaleur fatale n'était pas utilisée, jusqu'ici. Elle sera désormais récupérée pour chauffer des ensembles d'immeubles, ainsi que la piscine de Varennes-Vauzelles, entre autres.

Du point de vue social, les économies réalisées permettent de faire baisser, dès cette année, de 30 % la facture de chauffage, dans le quartier du Banlay, par exemple. C'est considérable. Le contrat passé avec Dalkia ne s'arrête pas là, puisque le contrat de délégation a prévu la création de ce fonds de solidarité afin de donner au CCAS des moyens supplémentaires d'aider les familles en situation de précarité énergétique. Ces 15 000 € seront les bienvenus même si, nous le savons, ils seront loin d'être suffisants pour éradiquer la précarité énergétique qui touche aujourd'hui, en France, de 4 à 5 millions de foyers.

Les foyers sont d'autant plus soumis à la précarité énergétique que leurs revenus sont faibles. Quoi d'étonnant d'ailleurs quand on sait que le prix du gaz a explosé de 60 %, depuis la privatisation de Gaz de France. Privatisation qui était pourtant censée faire baisser les prix grâce à la sacro-sainte concurrence libre et non faussée. Il y a fort à craindre que cela ne s'améliore pas, dans les mois à venir. Une augmentation de 5 % du prix de l'électricité est annoncée au 1<sup>er</sup> août, je crois. Chaque foyer français est, de surcroît, menacé par une surtaxe de 20 à 40 €, simplement parce que les concurrents privés d'EDF ont gagné en Conseil d'Etat l'annulation des tarifs réglementés pratiqués par EDF, entre août 2012 et août 2013. Voilà ce qui attend les foyers neversois, dans les semaines à venir. Le médiateur de l'énergie alerte sur l'explosion des coupures de gaz ou d'électricité qui ont déjà touché 60 000 foyers, en France, depuis la fin de la trêve hivernale, le 15 mars.

Lutter contre la précarité énergétique est une urgence. C'est une mesure de justice sociale. Ce qui est vrai pour l'énergie l'est d'ailleurs aussi pour l'eau. C'est pourquoi, M. le Maire, nous continuons à regretter, comme nous vous l'avons déjà dit, que l'opportunité n'ait pas été saisie à l'agglomération d'une baisse sensible du prix de l'eau alors que les conditions étaient réunies pour le faire. Cela aurait d'abord soulagé les plus modestes.

Pour finir, nous remarquons que cette convention tripartite est signée entre la Ville de Nevers, le CCAS de Nevers et Dalkia. Or, le réseau de chaleur concerne d'autres communes, notamment, M. Grafeuille l'a dit, Varennes-Vauzelles et Fourchambault. Est-ce que les CCAS des communes de Vauzelles et de Fourchambault bénéficieront également d'un tel fonds ? Je n'ai pas la réponse, je pose la question.

M. le Maire –

M. Diot, vous avez de la suite dans les idées. C'est une qualité que nous partageons. Nous ne sommes pas en Conseil communautaire. Il faut respecter le vote qui a été fait. Il en est ainsi sur le prix de l'eau. Cela me semble une sage décision,

comme me l'a confirmé, d'ailleurs, mon prédécesseur à l'Agglomération.

M. Grafeuille, vous voulez prendre la parole.

M. Grafeuille –

Nous avons tous le même souci de faire en sorte que la facture soit la moins forte possible pour les familles qui sont souvent en difficultés. Nous veillerons, à Nevers, à ce que nous fassions un effort effectivement sur la rénovation énergétique des logements parce que c'est très important et sur tous les nouveaux projets. Il faut des projets qui soient un petit peu ambitieux, en matière de normes énergétiques. Il faudra également apprendre aux gens à consommer moins parce que c'est une piste pour permettre de diminuer les factures.

M. le Maire –

Vous y avez fait allusion mais je précise que ce chauffage urbain peut tout à fait être associé au nouveau projet d'une piscine. Cela allégerait aussi son coût de fonctionnement.

M. Sainte Fare Garnot pour une dernière intervention à ce sujet.

M. Sainte Fare Garnot –

Merci M. le Maire. Je voulais vous indiquer que nous voterons cette délibération et pour une bonne raison : elle relève simplement de notre action, de l'équipe municipale précédente, vous le savez. Nous avons lancé ce projet de réseau de chaleur avec Patrick Centellès et l'ensemble de la majorité précédente. Elle est parvenue à ce résultat exceptionnel en France, une baisse de 30 % du prix de l'énergie sur la facture de plus de 2 000 logements, au Banlay. Regardez, tous les jours, l'évolution du coût de l'énergie. Nous savons que la tendance est à la hausse, autour de 5 % annuels quand ce n'est pas plus. Cela tient à une situation des marchés mondiaux.

Du fait de l'engagement social de la municipalité et aussi de sa capacité d'innovation, nous avons réussi à proposer près de 150 € par an d'économies, par foyer, sur les 2 000 logements concernés. C'est un succès qui doit nous être attribué et qui, j'en suis très heureux, pourra bénéficier aux Neversois. C'est dans la lignée de ce projet de réseau de chaleur, que le fonds de solidarité, que vous soumettez au vote ce soir, est proposé. Il faisait partie des engagements de l'entreprise Dalkia avec laquelle nous avons négocié puis signé ce projet, de manière et façon, qu'en plus du geste initial, une solidarité envers ceux qui ne peuvent pas honorer leurs factures du tout puisse être mise en place. C'est là aussi une belle avancée sociale. Elle est à mettre au compte de notre action dont je me félicite. Je suis heureux de constater que vous commencez à découvrir que tout n'est pas né avec vous puisque vous reprenez ce projet que nous avons lancé.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot, avec tout ce que avez réalisé, je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas été réélu, dès le 1<sup>er</sup> tour.

Je vous propose de passer au vote.

Opposition : 0

Abstention : 1

**Adopté.**

**2014-116 Association Aflour. Fleurissement de Nevers et sa région. Attribution d'une subvention**

**Adopté à l'unanimité.**

**2014-117 B. I. J. Bureau Information jeunesse. Action de prévention pendant la Fête de la musique. Attribution d'une subvention**

**Adopté à l'unanimité.**

***Vœu concernant le problème d'insécurité Avenue du Stand et rue de la Bagatelle***

M. le Maire –

Nous allons terminer cette séance avec un vœu. Mme Charvy, je suis désolé, j'applique le règlement intérieur. Les vœux doivent être adressés 48 heures à l'avance. Le vœu que vous souhaitez émettre pourra tout à fait l'être pour le 7 juillet. Je ne crois pas que la réforme territoriale sera terminée dans quelques semaines.

M. Gaillard, vous avez la parole pour présenter votre vœu.

M. Gaillard –

Merci M. le Maire. Il s'agit d'un vœu présenté par la liste « Nevers Bleu Marine », contre l'insécurité avenue du Stand et rue de la Bagatelle. Le 13 avril dernier, une pétition, signée par 38 habitants de l'avenue du Stand et dénonçant l'insécurité dans leur quartier, vous a été adressée. Ces habitants, victimes de dégradations graves sur leurs véhicules (deux voitures incendiées, 36 pneus crevés, des portails enfoncés, des coups de feu entendus, etc...), vous sollicitaient pour une prompt intervention. Aujourd'hui, deux mois et demi plus tard, une seconde pétition, par une vingtaine d'habitants de la rue de la Bagatelle cette fois-ci, voisine de quelques mètres de l'avenue du Stand, m'a été remise pour des faits similaires (vols de roues, pneus crevés, etc...).

Toutes ces victimes de dégradations récurrentes sur leurs biens constatent vraiment une montée de l'insécurité à Nevers. Elles se sentent, disent-elles, dans l'inquiétude et délaissées des services municipaux. A ma connaissance, aujourd'hui, aucune mesure concrète n'a été prise pour répondre au désarroi de ces habitants qui supportent moralement et financièrement de telles violences.

Le Conseil municipal ne peut accepter de telles dégradations de la sécurité qui est notre première des libertés. Par conséquent, le Conseil municipal demande que des mesures soient prises immédiatement pour maintenir la sécurité des biens et des personnes. A ce titre, j'émet quelques propositions ou observations. Je demande que nous autorisions le principe de l'installation d'un système de vidéo-protection, même provisoire, à l'entrée des rues concernées ; le renforcement des effectifs de la police municipale qui sont affectés à ce quartier. Je demande que nous sollicitons la police nationale pour des rondes nocturnes ; l'étude de l'opportunité d'installer des dispositifs au sol pour ralentir la vitesse des véhicules ; de rencontrer la communauté des gens du voyage qui se situe à proximité et de recommander à la presse d'avertir la population de toutes dégradations perpétrées en nombre. Cela n'avait pas été fait lors de ces actes.

Merci M. le Maire.

M. le Maire –

M. Gaillard, vous aviez, jusqu'à présent, un discours du Front National assez personnel en Conseil municipal et je note que vous tombez dans les vieux démons qui seraient l'apanage de l'insécurité ou d'une subite montée d'insécurité depuis deux mois. Je pense qu'il faut être sérieux.

Les problèmes de l'avenue du Stand datent depuis très longtemps. C'est un véritable problème sur lequel nous nous sommes mis, dès le début de la campagne, mais surtout depuis notre élection. Quand vous dites à ma connaissance, effectivement, votre connaissance est insuffisante puisque je suis sur ce sujet. Je crois que c'est un des premiers dont j'ai été saisi, dès mon arrivée en mairie. Vous voyez, nous n'avons pas perdu de temps.

Sur les incidents que vous évoquez, j'ai pris, avec attention, connaissance de la pétition et des signatures. Je relève d'ailleurs que ne figurent pas dans la pétition un certain nombre de personnes que moi ou d'autres élus ont reçues, y compris ceux qui jouxtent l'avenue du Stand et qui souffrent souvent de certains comportements. Mais bon, c'est comme cela ! En ce qui concerne les dégradations, les plaintes sont en cours d'examen

puisque certaines ont été données. Le ou les individus auteurs de ces infractions n'ont pas été identifiés. Il est compliqué de bafouer le principe d'innocence auquel je suis attaché.

Néanmoins, la prompte intervention que vous suggérez est déjà entamée. Nous souhaitons y répondre en lien avec les services de la police nationale et de la préfecture. C'est un sujet que nous ne réglerons pas seuls. Il faut bien, au moins, une synergie des compétences à cet égard. Vous aurez noté, si vous vous y intéressez, que, d'une part, les effectifs de la police municipale ont été sollicités pour se rendre là-bas. Ce n'était guère le cas auparavant. Ils le font parfois en lien avec la police nationale. Je pense que les riverains pourront vous le confirmer puisqu'ils ont été conviés à rentrer et à échanger avec certains habitants. Puisque je suis directement en charge de la police municipale, j'ai demandé à ce qu'il y ait des passages beaucoup plus fréquents et effectifs.

En ce qui concerne le système de vidéo-protection, vous savez que cela fait partie du programme de « Nevers à Venir » d'engager une réflexion concertée avec les habitants. En lien avec les élus en charge de ce projet, nous sommes en train de pouvoir proposer quelque chose de progressif et mis à des endroits importants. L'avenue du Stand pourrait éventuellement en être un. J'ai également échangé là-dessus avec la police nationale. Pourquoi ne pas, également, faire intervenir les compagnies de CRS lorsqu'elles viennent, de temps en temps, éradiquer la délinquance, dont personne n'a l'apanage et dont tout le monde est susceptible de souffrir ?

Un autre problème est distinct, l'insécurité routière. Il semblerait qu'un certain nombre de conducteurs se livrent à des actions qui n'ont rien à voir avec le respect du Code de la route. Là aussi, nous avons entamé une réflexion de l'amélioration pour que la vitesse puisse être, le cas échéant, réduite à cet endroit-là.

Nous ne l'avons pas décidé aujourd'hui mais je peux d'ores et déjà vous annoncer une rencontre avec les riverains le 30 juin, ensemble avec Mme la Préfète. Dans la foulée, nous allons rencontrer la communauté des gens du voyage pour essayer de régler le problème auquel j'attache une importance toute particulière, avec les autres élus qui m'entourent.

Quant à avertir la presse systématiquement, je ne suis pas Robert Hersant, le maître de la presse. La presse est libre et je respecte cette liberté. Je pense qu'elle est saisie régulièrement des difficultés qu'il peut y avoir. Elle s'en donne l'écho, comme c'est son rôle.

Voilà ce que je pouvais répondre, point par point, à votre vœu. Vous avez la parole en réponse.

M. Gaillard –

Je me suis un peu alarmé de cette pétition parce que vous l'avez lue, j'en suis sûr. Je n'ai pas rencontré les gens de l'avenue du Stand. J'ai vu qu'en fin de pétition trois personnes ont mis des annotations. L'un dit « J'en ai marre, je vais en tuer un » ; le second « Tout à fait d'accord » et le troisième également. Je pense que c'est un problème urgent. Le 30 juin est un délai assez rapproché qui me convient bien mais c'est un problème urgent d'autant qu'il y a eu un autre problème, sur l'ancienne piste de karting. Vous l'avez peut-être appris. Un dépôt de plainte a été déposé au commissariat de police. Un promeneur neversois, avec sa compagne, ont été agressés par les gens du voyage qui se trouvaient ici, autorisés par la municipalité à séjourner quelque temps sur cette place. La personne a été agressée physiquement au visage. Elle est tombée au sol et a été rouée de coups. Son véhicule, lorsqu'ils se sont enfuis, a été volontairement dégradé par un fourgon des gens du voyage. Une grosse pierre ou un parpaing, je crois, a été lancé dans le pare-brise lorsqu'ils sont partis, au niveau du portique. C'est un problème important qu'il faut régler assez rapidement.

Vous aviez effectivement parlé de vidéosurveillance et de vidéo-protection. Il serait assez opportun d'en installer à l'entrée de l'avenue du Stand, peut-être un autre dispositif de ce type dans la rue de la Bagatelle. Ce sont des rues très calmes et ce sont des phénomènes assez nouveaux, bien que dans les années 1998-1999 d'autres véhicules à Nevers avaient été incendiés. Didier Boulaud, je crois à l'époque député-maire, avait demandé le renfort des services de police, à Nevers.

M. le Maire –

C'est effectivement un sujet délicat et important dont nous avons pris la mesure, avant notre arrivée. Depuis que je suis installé, il n'y a pas un jour sans que je m'en préoccupe et que j'échange avec les services compétents. J'ajoute d'ailleurs que la rencontre aura lieu, non pas le 30 juin, mais le 3 juillet pour être précis. C'est décalé de quelques jours. Il n'en reste pas moins qu'il y a également un projet plus global d'aire de grand passage. Il y a une responsabilité de l'Etat, non pas que je me

défausse. Je souhaite véritablement que la délinquance soit maîtrisée dans notre ville et ailleurs.

Mme Franel...

Mme Franel –

J'habite, depuis 34 ans, rue de la Bagatelle. Je connais fort bien le sujet des nuisances qui se sont passées, il y a quelques années, sur l'avenue du Stand. Pour nous, le quartier de la Bagatelle est un quartier plutôt calme jusqu'à ce jour. Nos nuisances concernent plutôt la fumée, des tirs de pétards et de la musique très tard dans la nuit. Jusqu'à présent, aucune dégradation n'avait eu lieu chez nous, éventuellement un chapardage de fruits et légumes dans les arbres des jardins, mais c'est tout. Il est vrai que j'ai été interpellée, dès dimanche matin. J'ai fait venir la police. Elle est venue avec les services municipaux. Nous n'avons pas fait plus de publicité que cela. Je ne pensais pas que c'était utile. M. Cordier, qui habite à côté de chez moi, pourra vous le confirmer. Le quartier n'est pas si délinquant que cela.

M. le Maire –

Merci Mme l'adjointe. Je précise que pour certaines personnes, leurs propos ont dépassé leurs pensées, si tant est que cela puisse exister. Ceux qui ont proposé de régler leurs comptes de façon armée ont été reçus directement par les services de la préfecture pour essayer d'apaiser un peu les choses. Il est hors de question que ce genre de menaces puisse être tenu. Aussi, nul n'est censé appliquer la loi à la place des autorités qui sont là pour cela.

M. Gaillard, vous vouliez répondre.

M. Gaillard –

Oui M. le Maire, j'ai oublié de vous dire que j'ai alerté la députée. Elle venait de cosigner une proposition de loi relative au statut, à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, il y a quelques mois. C'est tout frais. Concernant le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, à Nevers, cette même députée, qui était élue de cette assemblée, l'avait voté, le 28 janvier 2013. Les réalisations tardent. Nous sommes maintenant mi-2014 et je souhaiterais que les choses soient accélérées. Des habitants, des résidents sont exaspérés. Il faut agir très vite avant qu'il ne se produise un malheur. Merci.

M. le Maire –

M. Cordier, vous souhaitez prendre la parole.

M. Cordier –

Très succinctement puisque, M. le Maire, vous avez évoqué les solutions auxquelles vous avez pensé. M. Gaillard, j'habite, depuis 27 ans, dans ce quartier. Je ne pensais pas habiter au far-west ! Ce qui me choque c'est l'idée de cristalliser ces problèmes-là sur une population. Je pense que vous faites fausse route. Le problème existe depuis longtemps. La municipalité ancienne avait essayé d'apporter des solutions mais il s'agissait de pansements sur une jambe de bois. Toutes les discussions que vous aviez eues n'avaient mené à rien. Vous aviez déplacé cette population au camping pour refaire leur aire de voyage. Celle-ci a été, de nouveau, extrêmement abîmée, massacrée actuellement. C'est un problème récurrent. Il existe depuis de nombreuses années. Vous n'y avez pas apporté les solutions adéquates. Depuis le résultat des élections municipales, nous avons un climat de violence, entre guillemets. On brûle une partie de la cuisine centrale. On crève des pneus rue de la Bagatelle. On va très vite. On a des nuisances sonores. Je ne pense pas d'ailleurs que le fait de mettre des oreilles d'éléphant sur la route apportera des solutions. Cela ne fera qu'exacerber ce problème parce que les gens franchissent, de plus en plus vite, ce genre d'obstacles. Essayons de réagir avec calme et de ne pas enflammer cette situation.

M. le Maire –

Je vous remercie. Nous allons effectivement essayer de mettre en œuvre les moyens appropriés pour que l'ensemble de la population neversoise, y compris ceux qui vivent dans ce quartier, puisse y résider de façon paisible comme cela devrait être partout.

Je vous propose de lever la séance de ce Conseil municipal. M. Grafeuille, vous vouliez ajouter quelque chose.

M. Grafeuille –

Après avoir abordé un problème grave, je voudrais finir par un petit peu d'optimisme, M. le Maire, et témoigner de la solidarité qui existe entre tous les groupes du Conseil municipal. Je voudrais remercier Mme Fleury de s'être inquiétée de ma santé. J'étais absent à une commission d'attribution du logement, à Nièvre Habitat. J'ai appris que j'étais peut-être hospitalisé pour une dépression grave, un burn-out comme nous disons aujourd'hui. Je vous rassure. Je vous remercie de vous inquiéter mais je suis en parfaite santé. Il se trouve que, ce jour-là, j'étais à une autre commission, en un autre lieu. Merci. Je vous rassure, je vais parfaitement bien. J'ai été habitué, dans mes fonctions professionnelles, à occuper des postes à responsabilité, avec des horaires extrêmement importants, donc rassurez-vous, je vais tenir le coup, aucun souci. Encore merci de vous être intéressée à mon cas.

M. le Maire –

M. Grafeuille, c'est la rumeur. Nous sommes satisfaits de voir que vous vous portez bien.

Je propose de lever cette séance de Conseil municipal, qui fut chaud au sens climatique du terme et, s'il vous plaît, de nous retrouver le 7 juillet, certainement dans les mêmes chaleurs, mais je l'espère avec une climatisation qui fonctionnera. Bonne soirée.

*M. le Maire lève la séance à 21 h 15.*

Les secrétaires de séance

Le Maire

*Danielle FRANEL*

*Denis THURIOT*

*Patrice CORDE*